

Parcelle N° 624/626/628/477/478.  
M. Mme NORMAN  
Adresse 23, AVE D'AMÉLIE  
66400 LA FORGE DE  
REYNÈS  
Tél. 04.68.85.27.45.

Le 7 avril 2011

Monsieur Frédéric NOLOT, Commissaire Enquêteur,  
Monsieur Alain FARRIOL, Maire de Reynès,  
Monsieur Jean-François DELAGE, Préfet des Pyrénées Orientales

Messieurs,

Nous avons pris connaissance, seulement par hasard, du classement en zone rouge de nos terrains à La Forge de Reynès.

En référence à l'aléa de 1940 «l'aïgat de 40 » avec comme hypothèse 50 cm d'eau sur la route nationale, RTM a décidé le passage de notre terrain de la zone blanche (PPR de 1993) à la zone rouge (PPRI de 2010).

«L'aïgat de 40» a fait 48 morts et dévasté notre Vallespir, avec, entre autre, le village martyr du Tech, sans aucune victime sur Reynès. Cela reste toujours vivace dans nos mémoires. Nous sommes conscients des risques que font courir les crues. Croyez, Messieurs, que si le risque est réel et prouvé, nous serons les premiers à accepter votre décision.

Toutefois, sur 5 critères d'évaluation de risques :  Reconnaissance de terrain et témoignages,  Enquête sur les crues historiques,  Photo-interprétation,  Modélisation,  Intégration d'études hydrauliques antérieures, à ce jour, nous sommes en mesure d'en contester au moins 3 :

- L'inondation du terrain (pour la 1ère fois le 17 octobre 1940 vers 11h du soir), provient de la forme du pilier central du pont de chemin de fer (cause principale non naturelle). C'est la forme rectangulaire (cad sa grande longueur face au courant) qui a créé un embâcie et lorsque l'eau a atteint son point culminant, le pilier a été emporté sous la pression. Ce pilier a été reconstruit dans le sens du courant, avec une étrave arrondie vers l'amont (voir photos). Une telle géométrie a été définie par les ingénieurs pour ne plus constituer le moindre arrêt. De ce fait, la cause principale de l'inondation (risque) n'existe plus.
- En outre, évoquer 50 cm d'eau morte, sur la route, est faux. Des témoignages qui concordent évoquent le fait que les jeunes porcelets ne sont pas morts, noyés dans leurs locaux, qui se trouvaient en contrebas de la route, avec l'eau qui arrivait au mollet des témoins (témoignage de Mme Marie-Thérèse BORDET). Ainsi, la hauteur d'eau était bien inférieure à la référence de RTM.
- En plus, des habitations sur la zone sont construites depuis 1889 (voir actes notariés), où les savoirs profanes (mémoires collectives) dictaient les pratiques. La grande partie des morts d'inondations sont issus de l'urbanisme à outrance (nouveaux lotissements et campings) et non de l'habitat ancien.
- Mais aussi, la crue de 1940, aléa de référence, est la plus forte crue que le département ait connue depuis 878 (site internet de la préfecture), ce qui classe cette crue comme millénaire et non centenaire. La preuve réside dans la destruction du pont romain d'Amélie les Bains qui était encore en excellent état.

De ce fait, nous espérons que cette évolution du PPRI n'est pas dictée que par un principe de précaution exacerbé des responsables politiques et de l'état et à l'appui de ces faits, nous contestons la légitimité même d'une telle évolution du PPRI sur la zone qui concerne notre parcelle.

Nous espérons, Messieurs, que notre requête pourra être prise en compte par vos soins et que la révision du PPRI sur notre parcelle et zone sera effective.

En vous remerciant, Messieurs, de votre écoute, veuillez agréer l'expression de nos meilleures intentions.

L 18

FREDDY NOLOT  
Commissaire-Enquêteur

LE 7/4/2011

Date & signature

Parcelle N° AP. 691  
M. Mme DEFRANCE VALERIE  
Adresse 6 Clos de la Forge  
LA FORGE DE REYNÈS  
66400 REYNÈS  
Tél. 06.62.71.34.47

Le 7 avril 2011

Monsieur Frédéric NOLOT, Commissaire Enquêteur,  
Monsieur Alain FARRIOL, Maire de Reynès,  
Monsieur Jean-François DELAGE, Préfet des Pyrénées Oriental

Messieurs,

Nous avons pris connaissance, seulement par hasard, du classement en zone rouge de nos terrains à La Forge de Reynès.

En référence à l'aléa de 1940 « l'aïgat de 40 » avec comme hypothèse 50 cm d'eau sur la route nationale, RTM a décidé le passage de notre terrain de la zone blanche (PPR de 1993) à la zone rouge (PPRI de 2010).

« L'aïgat de 40 » a fait 48 morts et dévasté notre Vallespir, avec, entre autre, le village martyr du Tech, sans aucune victime sur Reynès. Cela reste toujours vivace dans nos mémoires. Nous sommes conscients des risques que font courir les crues. Croyez, Messieurs, que si le risque est réel et prouvé, nous serons les premiers à accepter votre décision.

Toutefois, sur 5 critères d'évaluation de risques :  Reconnaissance de terrain et témoignages,  Enquête sur les crues historiques,  Photo-interprétation,  Modélisation,  Intégration d'études hydrauliques antérieures, à ce jour, nous sommes en mesure d'en contester au moins 3 :

- L'inondation du terrain (pour la 1ère fois le 17 octobre 1940 vers 11h du soir), provient de la forme du pilier central du pont de chemin de fer (cause principale non naturelle). C'est la forme rectangulaire (cad sa grande longueur face au courant) qui a créé un embâcle et lorsque l'eau a atteint son point culminant, le pilier a été emporté sous la pression. Ce pilier a été reconstruit dans le sens du courant, avec une étrave arrondie vers l'amont (voir photos). Une telle géométrie a été définie par les ingénieurs pour ne plus constituer le moindre arrêt. De ce fait, la cause principale de l'inondation (risque) n'existe plus.
- En outre, évoquer 50 cm d'eau morte, sur la route, est faux. Des témoignages qui concordent évoquent le fait que les jeunes porcelets ne sont pas morts, noyés dans leurs locaux, qui se trouvaient en contrebas de la route, avec l'eau qui arrivait au mollet des témoins (témoignage de Mme Marie-Thérèse BORDET). Ainsi, la hauteur d'eau était bien inférieure à la référence de RTM.
- En plus, des habitations sur la zone sont construites depuis 1889 (voir actes notariés), où les savoirs profanes (mémoires collectives) dictaient les pratiques. La grande partie des morts d'inondations sont issus de l'urbanisme à outrance (nouveaux lotissements et campings) et non de l'habitat ancien.
- Mais aussi, la crue de 1940, aléa de référence, est la plus forte crue que le département ait connue depuis 878 (site internet de la préfecture), ce qui classe cette crue comme millénaire et non centenaire. La preuve réside dans la destruction du pont romain d'Amélie les Bains qui était encore en excellent état.

De ce fait, nous espérons que cette évolution du PPRI n'est pas dictée que par un principe de précaution exacerbé des responsables politiques et de l'état et à l'appui de ces faits, nous contestons la légitimité même d'une telle évolution du PPRI sur la zone qui concerne notre parcelle.

Nous espérons, Messieurs, que notre requête pourra être prise en compte par vos soins et que la révision du PPRI sur notre parcelle et zone sera effective.

En vous remerciant, Messieurs, de votre écoute, veuillez agréer l'expression de nos meilleures intentions.

L 18  
FREDDY NOLOT  
Commissaire - Enquêteur

Date & signature  
le 7 Avril 2011

Parcelle N° 655  
M. Mme Hughes Poulhes  
Adresse 114, rte d'Amélie  
La Forge  
Tél. 09 50 22 19 18

Le 7 avril 2011

Monsieur Frédéric NOLOT, Commissaire Enquêteur,  
Monsieur Alain FARRIOL, Maire de Reynès,  
Monsieur Jean-François DELAGE, Préfet des Pyrénées Oriental

Messieurs,

Nous avons pris connaissance, seulement par hasard, du classement en zone rouge de nos terrains à La Forge de Reynès.

En référence à l'aléa de 1940 «l'aïgat de 40» avec comme hypothèse 50 cm d'eau sur la route nationale, RTM a décidé le passage de notre terrain de la zone blanche (PPR de 1993) à la zone rouge (PPRI de 2010).

«L'aïgat de 40» a fait 48 morts et dévasté notre Vallespir, avec, entre autre, le village martyr du Tech, sans aucune victime sur Reynès. Cela reste toujours vivace dans nos mémoires. Nous sommes conscients des risques que font courir les crues. Croyez, Messieurs, que si le risque est réel et prouvé, nous serons les premiers à accepter votre décision.

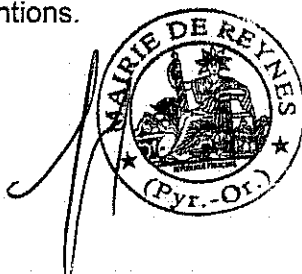
Toutefois, sur 5 critères d'évaluation de risques :  Reconnaissance de terrain et témoignages,  Enquête sur les crues historiques,  Photo-interprétation,  Modélisation,  Intégration d'études hydrauliques antérieures, à ce jour, nous sommes en mesure d'en contester au moins 3 :

- L'inondation du terrain (pour la 1ère fois le 17 octobre 1940 vers 11h du soir), provient de la forme du pilier central du pont de chemin de fer (cause principale non naturelle). C'est la forme rectangulaire (cad sa grande longueur face au courant) qui a créé un embâcle et lorsque l'eau a atteint son point culminant, le pilier a été emporté sous la pression. Ce pilier a été reconstruit dans le sens du courant, avec une étrave arrondie vers l'amont (voir photos). Une telle géométrie a été définie par les ingénieurs pour ne plus constituer le moindre arrêt. De ce fait, la cause principale de l'inondation (risque) n'existe plus.
- En outre, évoquer 50 cm d'eau morte, sur la route, est faux. Des témoignages qui concordent évoquent le fait que les jeunes porcelets ne sont pas morts, noyés dans leurs locaux, qui se trouvaient en contrebas de la route, avec l'eau qui arrivait au mollet des témoins (témoignage de Mme Marie-Thérèse BORDET). Ainsi, la hauteur d'eau était bien inférieure à la référence de RTM.
- En plus, des habitations sur la zone sont construites depuis 1889 (voir actes notariés), où les savoirs profanes (mémoires collectives) dictaient les pratiques. La grande partie des morts d'inondations sont issus de l'urbanisme à outrance (nouveaux lotissements et campings) et non de l'habitat ancien.
- Mais aussi, la crue de 1940, aléa de référence, est la plus forte crue que le département ait connue depuis 878 (site internet de la préfecture), ce qui classe cette crue comme millénaire et non centenaire. La preuve réside dans la destruction du pont romain d'Amélie les Bains qui était encore en excellent état.

De ce fait, nous espérons que cette évolution du PPRI n'est pas dictée que par un principe de précaution exacerbé des responsables politiques et de l'état et à l'appui de ces faits, nous contestons la légitimité même d'une telle évolution du PPRI sur la zone qui concerne notre parcelle.

Nous espérons, Messieurs, que notre requête pourra être prise en compte par vos soins et que la révision du PPRI sur notre parcelle et zone sera effective.

En vous remerciant, Messieurs, de votre écoute, veuillez agréer l'expression de nos meilleures intentions.



FREDDY NOLOT  
Commissaire-Enquêteur

8411-

Date & signature

Parcelle N° ... 13 ... Sur le Plan 682  
M. Mme D.E. FRANCE ... Bernard  
Adresse 128. Rue D'Amélie ...  
... 66.100 ... Reynès ...  
Tél. 04.68.39.34.67

Le 7 avril 2011

Monsieur Frédéric NOLOT, Commissaire Enquêteur,  
Monsieur Alain FARRIOL, Maire de Reynès,  
Monsieur Jean-François DELAGE, Préfet des Pyrénées Orientales

Messieurs,

Nous avons pris connaissance, seulement par hasard, du classement en zone rouge de nos terrains à La Forge de Reynès.

En référence à l'aléa de 1940 «l'aïgat de 40» avec comme hypothèse 50 cm d'eau sur la route nationale, RTM a décidé le passage de notre terrain de la zone blanche (PPR de 1993) à la zone rouge (PPRI de 2010).

«L'aïgat de 40» a fait 48 morts et dévasté notre Vallespir, avec, entre autre, le village martyr du Tech, sans aucune victime sur Reynès. Cela reste toujours vivace dans nos mémoires. Nous sommes conscients des risques que font courir les crues. Croyez, Messieurs, que si le risque est réel et prouvé, nous serons les premiers à accepter votre décision.

Toutefois, sur 5 critères d'évaluation de risques :  Reconnaissance de terrain et témoignages,  Enquête sur les crues historiques,  Photo-interprétation,  Modélisation,  Intégration d'études hydrauliques antérieures, à ce jour, nous sommes en mesure d'en contester au moins 3 :

- L'inondation du terrain (pour la 1ère fois le 17 octobre 1940 vers 11h du soir), provient de la forme du pilier central du pont de chemin de fer (cause principale non naturelle). C'est la forme rectangulaire (cad sa grande longueur face au courant) qui a créé un embâcle et lorsque l'eau a atteint son point culminant, le pilier a été emporté sous la pression. Ce pilier a été reconstruit dans le sens du courant, avec une étrave arrondie vers l'amont (voir photos). Une telle géométrie a été définie par les ingénieurs pour ne plus constituer le moindre arrêt. De ce fait, la cause principale de l'inondation (risque) n'existe plus.
- En outre, évoquer 50 cm d'eau morte, sur la route, est faux. Des témoignages qui concordent évoquent le fait que les jeunes porcelets ne sont pas morts, noyés dans leurs locaux, qui se trouvaient en contrebas de la route, avec l'eau qui arrivait au mollet des témoins (témoignage de Mme Marie-Thérèse BORDET). Ainsi, la hauteur d'eau était bien inférieure à la référence de RTM.
- En plus, des habitations sur la zone sont construites depuis 1889 (voir actes notariés), où les savoirs profanes (mémoires collectives) dictaient les pratiques. La grande partie des morts d'inondations sont issus de l'urbanisme à outrance (nouveaux lotissements et campings) et non de l'habitat ancien.
- Mais aussi, la crue de 1940, aléa de référence, est la plus forte crue que le département ait connue depuis 878 (site internet de la préfecture), ce qui classe cette crue comme millénaire et non centenaire. La preuve réside dans la destruction du pont romain d'Amélie les Bains qui était encore en excellent état.

De ce fait, nous espérons que cette évolution du PPRI n'est pas dictée que par un principe de précaution exacerbé des responsables politiques et de l'état et à l'appui de ces faits, nous contestons la légitimité même d'une telle évolution du PPRI sur la zone qui concerne notre parcelle.

Nous espérons, Messieurs, que notre requête pourra être prise en compte par vos soins et que la révision du PPRI sur notre parcelle et zone sera effective.

En vous remerciant, Messieurs, de votre écoute, veuillez agréer l'expression de nos meilleures intentions.

7. 10. 2011  
Freddy NOLOT  
Commissaire Enquêteur

Date & signature

Parcelle N° 554, 555  
Mme DUNYACH DENNE  
Adresse N.A.S. SALLACOUSE  
S. Janssens D. Brand  
66800 SALLACOUSE  
Tél. ....

Le 7 avril 2011

Monsieur Frédéric NOLOT, Commissaire Enquêteur,  
Monsieur Alain FARRIOL, Maire de Reynès,  
Monsieur Jean-François DELAGE, Préfet des Pyrénées Orientales,  
Messieurs,

Nous avons pris connaissance, seulement par hasard, du classement en zone rouge de nos terrains à La Forge de Reynès.

En référence à l'aléa de 1940 «l'aïgat de 40» avec comme hypothèse 50 cm d'eau sur la route nationale, RTM a décidé le passage de notre terrain de la zone blanche (PPR de 1993) à la zone rouge (PPRI de 2010).

«L'aïgat de 40» a fait 48 morts et dévasté notre Vallespir, avec entre autre le village martyr du Tech. Et cela reste toujours vivace dans nos mémoires. Nous sommes conscients des risques que font courir les crues. Croyez, Messieurs, que si le risque est réel et prouvé, nous serons les premiers à accepter votre décision.

Toutefois, sur 5 critères d'évaluation de risques : Reconnaissance de terrain et témoignages, Enquête sur les crues historiques, Photo-interprétation, Modélisation, Intégration d'études hydrauliques antérieures, à ce jour, nous sommes en mesure d'en contester 3 :

- L'inondation du terrain (pour la 1ère fois le 17 octobre 1940 vers 11h du soir), provient de la forme du pilier central du pont de chemin de fer (cause principale non naturelle). C'est la forme rectangulaire (cad sa grande longueur face au courant) qui a créé un embâcle. Lorsque l'eau a atteint son point culminant, le pilier a été emporté sous la pression. Ce pilier a été reconstruit dans le sens du courant, avec une étrave arrondie vers l'amont (voir photos). Une telle géométrie a été définie par les ingénieurs pour ne plus constituer le moindre arrêt. De ce fait, la cause principale de l'inondation (risque) n'existe plus.
- En outre, évoquer 50 cm d'eau morte sur la route est faux. Des témoignages qui concordent évoquent le fait que les jeunes porcelets ne sont pas morts, noyés dans leurs locaux, qui se trouvaient en contrebas de la route avec l'eau qui arrivait au mollet des témoins (témoignage de Mme Marie-Thérèse BORDET). Ainsi, la hauteur d'eau était bien inférieure à la référence de RTM.
- En plus des habitations sur la zone sont construites depuis 1889 (voir actes notariés), où les savoirs profanes (mémoires collectives) dictaient les pratiques. La grande partie des morts d'inondations sont issus de l'urbanisme à outrance (nouveaux lotissements et campings) et non de l'habitat ancien.
- Mais aussi, la crue de 1940, aléa de référence, est la plus forte crue que le département ait connue depuis 878 (site internet de la préfecture). Ce qui classe cette crue comme millénaire et non centenaire. La preuve réside dans la destruction du pont romain d'Amélie les Bains qui était encore en excellent état.

En espérant que cette évolution du PPRI n'est pas dictée que par un principe de précaution exacerbé des responsables politiques et de l'état.

A l'appui de ces faits, nous contestons la légitimité même d'une telle évolution du PPRI sur la zone qui concerne notre parcelle.

Nous espérons, Messieurs, que notre requête pourra être prise en compte par vos soins et que la révision du PPRI sur notre parcelle et zone sera effective.

En vous remerciant, Messieurs, de votre écoute, veuillez agréer l'expression de nos meilleures intentions.

FREDDY NOLOT  
Commissaire - Enquêteur

poeu  
Date & signature

Parcelle N° ..... 507 .....  
M. Mme ..... R. G. E. T. Joseph .....  
Adresse ..... 116 R. T. D'AMÉLIE .....  
..... LA FORGE .....  
..... LES REYNÈS .....  
Tél. .... 04.68.98.22.72 .....  
06 72.34.19.96

Le 7 avril 2011

Monsieur Frédéric NOLOT, Commissaire Enquêteur,  
Monsieur Alain FARRIOL, Maire de Reynès,  
Monsieur Jean-François DELAGE, Préfet des Pyrénées Orientales

Messieurs,

Nous avons pris connaissance, seulement par hasard, du classement en zone rouge de nos terrains à La Forge de Reynès.

En référence à l'aléa de 1940 « l'aïgat de 40 » avec comme hypothèse 50 cm d'eau sur la route nationale, RTM a décidé le passage de notre terrain de la zone blanche (PPR de 1993) à la zone rouge (PPRI de 2010).

« L'aïgat de 40 » a fait 48 morts et dévasté notre Vallespir, avec, entre autre, le village martyr du Tech, sans aucune victime sur Reynès. Cela reste toujours vivace dans nos mémoires. Nous sommes conscients des risques que font courir les crues. Croyez, Messieurs, que si le risque est réel et prouvé, nous serons les premiers à accepter votre décision.

Toutefois, sur 5 critères d'évaluation de risques :  Reconnaissance de terrain et témoignages,  Enquête sur les crues historiques,  Photo-interprétation,  Modélisation,  Intégration d'études hydrauliques antérieures, à ce jour, nous sommes en mesure d'en contester au moins 3 :

- L'inondation du terrain (pour la 1ère fois le 17 octobre 1940 vers 11h du soir), provient de la forme du pilier central du pont de chemin de fer (cause principale non naturelle). C'est la forme rectangulaire (cad sa grande longueur face au courant) qui a créé un embâcle et lorsque l'eau a atteint son point culminant, le pilier a été emporté sous la pression. Ce pilier a été reconstruit dans le sens du courant, avec une étrave arrondie vers l'amont (voir photos). Une telle géométrie a été définie par les ingénieurs pour ne plus constituer le moindre arrêt. De ce fait, la cause principale de l'inondation (risque) n'existe plus.
- En outre, évoquer 50 cm d'eau morte, sur la route, est faux. Des témoignages qui concordent évoquent le fait que les jeunes porcelets ne sont pas morts, noyés dans leurs locaux, qui se trouvaient en contrebas de la route, avec l'eau qui arrivait au mollet des témoins (témoignage de Mme Marie-Thérèse BORDET). Ainsi, la hauteur d'eau était bien inférieure à la référence de RTM.
- En plus, des habitations sur la zone sont construites depuis 1889 (voir actes notariés), où les savoirs profanes (mémoires collectives) dictaient les pratiques. La grande partie des morts d'inondations sont issus de l'urbanisme à outrance (nouveaux lotissements et campings) et non de l'habitat ancien.
- Mais aussi, la crue de 1940, aléa de référence, est la plus forte crue que le département ait connue depuis 878 (site internet de la préfecture), ce qui classe cette crue comme millénaire et non centenaire. La preuve réside dans la destruction du pont romain d'Amélie les Bains qui était encore en excellent état.

De ce fait, nous espérons que cette évolution du PPRI n'est pas dictée que par un principe de précaution exacerbé des responsables politiques et de l'état et à l'appui de ces faits, nous contestons la légitimité même d'une telle évolution du PPRI sur la zone qui concerne notre parcelle.

Nous espérons, Messieurs, que notre requête pourra être prise en compte par vos soins et que la révision du PPRI sur notre parcelle et zone sera effective.

En vous remerciant, Messieurs, de votre écoute, veuillez agréer l'expression de nos meilleures intentions.



FREDDY NOLOT  
Commissaire Enquêteur

714/11  
*[Signature]*

Date & signature

Parcelle N° 5/6A/55A/474/532  
M. Mme VILE Marc et Franck  
Adresse 118 Rte d'Amélie les Bains  
66110 La Forge de Reynès  
Tél. 06.46.35.40.84

Le 7 avril 2011

Monsieur Frédéric NOLOT, Commissaire Enquêteur,  
Monsieur Alain FARRIOL, Maire de Reynès,  
Monsieur Jean-François DELAGE, Préfet des Pyrénées Oriental

Messieurs,

Nous avons pris connaissance, seulement par hasard, du classement en zone rouge de nos terrains à La Forge de Reynès.

En référence à l'aléa de 1940 «l'aïgat de 40» avec comme hypothèse 50 cm d'eau sur la route nationale, RTM a décidé le passage de notre terrain de la zone blanche (PPR de 1993) à la zone rouge (PPRI de 2010).

«L'aïgat de 40» a fait 48 morts et dévasté notre Vallespir, avec, entre autre, le village martyr du Tech, sans aucune victime sur Reynès. Cela reste toujours vivace dans nos mémoires. Nous sommes conscients des risques que font courir les crues. Croyez, Messieurs, que si le risque est réel et prouvé, nous serons les premiers à accepter votre décision.

Toutefois, sur 5 critères d'évaluation de risques :  Reconnaissance de terrain et témoignages,  Enquête sur les crues historiques,  Photo-interprétation,  Modélisation,  Intégration d'études hydrauliques antérieures, à ce jour, nous sommes en mesure d'en contester au moins 3 :

- L'inondation du terrain (pour la 1ère fois le 17 octobre 1940 vers 11h du soir), provient de la forme du pilier central du pont de chemin de fer (cause principale non naturelle). C'est la forme rectangulaire (cad sa grande longueur face au courant) qui a créé un embâcle et lorsque l'eau a atteint son point culminant, le pilier a été emporté sous la pression. Ce pilier a été reconstruit dans le sens du courant, avec une étrave arrondie vers l'amont (voir photos). Une telle géométrie a été définie par les ingénieurs pour ne plus constituer le moindre arrêt. De ce fait, la cause principale de l'inondation (risque) n'existe plus.
- En outre, évoquer 50 cm d'eau morte, sur la route, est faux. Des témoignages qui concordent évoquent le fait que les jeunes porcelets ne sont pas morts, noyés dans leurs locaux, qui se trouvaient en contrebas de la route, avec l'eau qui arrivait au mollet des témoins (témoignage de Mme Marie-Thérèse BORDET). Ainsi, la hauteur d'eau était bien inférieure à la référence de RTM.
- En plus, des habitations sur la zone sont construites depuis 1889 (voir actes notariés), où les savoirs profanes (mémoires collectives) dictaient les pratiques. La grande partie des morts d'inondations sont issus de l'urbanisme à outrance (nouveaux lotissements et campings) et non de l'habitat ancien.
- Mais aussi, la crue de 1940, aléa de référence, est la plus forte crue que le département ait connue depuis 878 (site internet de la préfecture), ce qui classe cette crue comme millénaire et non centenaire. La preuve réside dans la destruction du pont romain d'Amélie les Bains qui était encore en excellent état.

De ce fait, nous espérons que cette évolution du PPRI n'est pas dictée que par un principe de précaution exacerbé des responsables politiques et de l'état et à l'appui de ces faits, nous contestons la légitimité même d'une telle évolution du PPRI sur la zone qui concerne notre parcelle.

Nous espérons, Messieurs, que notre requête pourra être prise en compte par vos soins et que la révision du PPRI sur notre parcelle et zone sera effective.

En vous remerciant, Messieurs, de votre écoute, veuillez agréer l'expression de nos meilleures intentions.



FREDDY NOLOT  
Commissaire Enquêteur

7.04.2011

Date & signature

Parcelle N° 27 clos de la forge.  
M. Mme WAILLY Bodely.  
Adresse 21 clos de la forge  
66400 Reynès  
Tél. 04.68.873077

Le 7 avril 2011

Monsieur Frédéric NOLOT, Commissaire Enquêteur,  
Monsieur Alain FARRIOL, Maire de Reynès,  
Monsieur Jean-François DELAGE, Préfet des Pyrénées Orientales

Messieurs,

Nous avons pris connaissance, seulement par hasard, du classement en zone rouge de nos terrains à La Forge de Reynès.

En référence à l'aléa de 1940 «l'aïgat de 40» avec comme hypothèse 50 cm d'eau sur la route nationale, RTM a décidé le passage de notre terrain de la zone blanche (PPR de 1993) à la zone rouge (PPRI de 2010).

«L'aïgat de 40» a fait 48 morts et dévasté notre Vallespir, avec, entre autre, le village martyr du Tech, sans aucune victime sur Reynès. Cela reste toujours vivace dans nos mémoires. Nous sommes conscients des risques que font courir les crues. Croyez, Messieurs, que si le risque est réel et prouvé, nous serons les premiers à accepter votre décision.

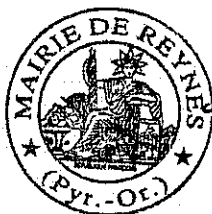
Toutefois, sur 5 critères d'évaluation de risques :  Reconnaissance de terrain et témoignages,  Enquête sur les crues historiques,  Photo-interprétation,  Modélisation,  Intégration d'études hydrauliques antérieures, à ce jour, nous sommes en mesure d'en contester au moins 3 :

- L'inondation du terrain (pour la 1ère fois le 17 octobre 1940 vers 11h du soir), provient de la forme du pilier central du pont de chemin de fer (cause principale non naturelle). C'est la forme rectangulaire (cad sa grande longueur face au courant) qui a créé un embâcle et lorsque l'eau a atteint son point culminant, le pilier a été emporté sous la pression. Ce pilier a été reconstruit dans le sens du courant, avec une étrave arrondie vers l'amont (voir photos). Une telle géométrie a été définie par les ingénieurs pour ne plus constituer le moindre arrêt. De ce fait, la cause principale de l'inondation (risque) n'existe plus.
- En outre, évoquer 50 cm d'eau morte, sur la route, est faux. Des témoignages qui concordent évoquent le fait que les jeunes porcelets ne sont pas morts, noyés dans leurs locaux, qui se trouvaient en contrebas de la route, avec l'eau qui arrivait au mollet des témoins (témoignage de Mme Marie-Thérèse BORDET). Ainsi, la hauteur d'eau était bien inférieure à la référence de RTM.
- En plus, des habitations sur la zone sont construites depuis 1889 (voir actes notariés), où les savoirs profanes (mémoires collectives) dictaient les pratiques. La grande partie des morts d'inondations sont issus de l'urbanisme à outrance (nouveaux lotissements et campings) et non de l'habitat ancien.
- Mais aussi, la crue de 1940, aléa de référence, est la plus forte crue que le département ait connue depuis 878 (site internet de la préfecture), ce qui classe cette crue comme millénaire et non centenaire. La preuve réside dans la destruction du pont romain d'Amélie les Bains qui était encore en excellent état.

De ce fait, nous espérons que cette évolution du PPRI n'est pas dictée que par un principe de précaution exacerbé des responsables politiques et de l'état et à l'appui de ces faits, nous contestons la légitimité même d'une telle évolution du PPRI sur la zone qui concerne notre parcelle.

Nous espérons, Messieurs, que notre requête pourra être prise en compte par vos soins et que la révision du PPRI sur notre parcelle et zone sera effective.

En vous remerciant, Messieurs, de votre écoute, veuillez agréer l'expression de nos meilleures intentions.



FREDDY NOLOT  
Commissaire - Enquêteur

07.04.11 Date & signature



Parcelle N° 106 et 108  
M. Mme ATELIA Jacques (SCI Sydney)  
Adresse 66 route d'Amélie  
66400 LA FORGE d'Amélie  
Tél. 04 68 22 66 29

Le 7 avril 2011

Monsieur Frédéric NOLOT, Commissaire Enquêteur,  
Monsieur Alain FARRIOL, Maire de Reynès,  
Monsieur Jean-François DELAGE, Préfet des Pyrénées Oriental

Messieurs,

Nous avons pris connaissance, seulement par hasard, du classement en zone rouge de nos terrains à La Forge de Reynès.

En référence à l'aléa de 1940 «l'aigat de 40» avec comme hypothèse 50 cm d'eau sur la route nationale, RTM a décidé le passage de notre terrain de la zone blanche (PPR de 1993) à la zone rouge (PPRI de 2010).

«L'aigat de 40» a fait 48 morts et dévasté notre Vallespir, avec, entre autre, le village martyr du Tech, sans aucune victime sur Reynès. Cela reste toujours vivace dans nos mémoires. Nous sommes conscients des risques que font courir les crues. Croyez, Messieurs, que si le risque est réel et prouvé, nous serons les premiers à accepter votre décision.

Toutefois, sur 5 critères d'évaluation de risques :  Reconnaissance de terrain et témoignages,  Enquête sur les crues historiques,  Photo-interprétation,  Modélisation,  Intégration d'études hydrauliques antérieures, à ce jour, nous sommes en mesure d'en contester au moins 3 :

- L'inondation du terrain (pour la 1ère fois le 17 octobre 1940 vers 11h du soir), provient de la forme du pilier central du pont de chemin de fer (cause principale non naturelle). C'est la forme rectangulaire (cad sa grande longueur face au courant) qui a créé un embâcle et lorsque l'eau a atteint son point culminant, le pilier a été emporté sous la pression. Ce pilier a été reconstruit dans le sens du courant, avec une étrave arrondie vers l'amont (voir photos). Une telle géométrie a été définie par les ingénieurs pour ne plus constituer le moindre arrêt. De ce fait, la cause principale de l'inondation (risque) n'existe plus.
- En outre, évoquer 50 cm d'eau morte, sur la route, est faux. Des témoignages qui concordent évoquent le fait que les jeunes porcelets ne sont pas morts, noyés dans leurs locaux, qui se trouvaient en contrebas de la route, avec l'eau qui arrivait au mollet des témoins (témoignage de Mme Marie-Thérèse BORDET). Ainsi, la hauteur d'eau était bien inférieure à la référence de RTM.
- En plus, des habitations sur la zone sont construites depuis 1889 (voir actes notariés), où les savoirs profanes (mémoires collectives) dictaient les pratiques. La grande partie des morts d'inondations sont issus de l'urbanisme à outrance (nouveaux lotissements et campings) et non de l'habitat ancien.
- Mais aussi, la crue de 1940, aléa de référence, est la plus forte crue que le département ait connue depuis 878 (site internet de la préfecture), ce qui classe cette crue comme millénaire et non centenaire. La preuve réside dans la destruction du pont romain d'Amélie les Bains qui était encore en excellent état.

De ce fait, nous espérons que cette évolution du PPRI n'est pas dictée que par un principe de précaution exacerbé des responsables politiques et de l'état et à l'appui de ces faits, nous contestons la légitimité même d'une telle évolution du PPRI sur la zone qui concerne notre parcelle.

Nous espérons, Messieurs, que notre requête pourra être prise en compte par vos soins et que la révision du PPRI sur notre parcelle et zone sera effective.

En vous remerciant, Messieurs, de votre écoute, veuillez agréer l'expression de nos meilleures intentions.

07.04.2011  
ATELIA Jacques  
*[Signature]*



FREDDY NOLOT  
Commissaire Enquêteur  
*[Signature]*

Date & signature

Parcelle N° ..... 699 .....  
M. Mme ..... BETHENCOURT .....  
Adresse ..... 28 P. N. (E. J. N. F. E. L. E. ) .....  
..... LA FORGE .....  
..... C. H. S. R. E. Y. N. È. S. .....  
Tél. ..... 04 68 39 20 72 .....

Le 7 avril 2011

Monsieur Frédéric NOLOT, Commissaire Enquêteur,  
Monsieur Alain FARRIOL, Maire de Reynès,  
Monsieur Jean-François DELAGE, Préfet des Pyrénées Orientales

Messieurs,

Nous avons pris connaissance, seulement par hasard, du classement en zone rouge de nos terrains à La Forge de Reynès.

En référence à l'aléa de 1940 « l'aïgat de 40 » avec comme hypothèse 50 cm d'eau sur la route nationale, RTM a décidé le passage de notre terrain de la zone blanche (PPR de 1993) à la zone rouge (PPRI de 2010).

« L'aïgat de 40 » a fait 48 morts et dévasté notre Vallespir, avec, entre autre, le village martyr du Tech, sans aucune victime sur Reynès. Cela reste toujours vivace dans nos mémoires. Nous sommes conscients des risques que font courir les crues. Croyez, Messieurs, que si le risque est réel et prouvé, nous serons les premiers à accepter votre décision.

Toutefois, sur 5 critères d'évaluation de risques :  Reconnaissance de terrain et témoignages,  Enquête sur les crues historiques,  Photo-interprétation,  Modélisation,  Intégration d'études hydrauliques antérieures, à ce jour, nous sommes en mesure d'en contester au moins 3 :

- L'inondation du terrain (pour la 1ère fois le 17 octobre 1940 vers 11h du soir), provient de la forme du pilier central du pont de chemin de fer (cause principale non naturelle). C'est la forme rectangulaire (cad sa grande longueur face au courant) qui a créé un embâcle et lorsque l'eau a atteint son point culminant, le pilier a été emporté sous la pression. Ce pilier a été reconstruit dans le sens du courant, avec une étrave arrondie vers l'amont (*voir photos*). Une telle géométrie a été définie par les ingénieurs pour ne plus constituer le moindre arrêt. De ce fait, la cause principale de l'inondation (risque) n'existe plus.
- En outre, évoquer 50 cm d'eau morte, sur la route, est faux. Des témoignages qui concordent évoquent le fait que les jeunes porcelets ne sont pas morts, noyés dans leurs locaux, qui se trouvaient en contrebas de la route, avec l'eau qui arrivait au mollet des témoins (*témoignage de Mme Marie-Thérèse BORDET*). Ainsi, la hauteur d'eau était bien inférieure à la référence de RTM.
- En plus, des habitations sur la zone sont construites depuis 1889 (*voir actes notariés*), où les savoirs profanes (mémoires collectives) dictaient les pratiques. La grande partie des morts d'inondations sont issus de l'urbanisme à outrance (nouveaux lotissements et campings) et non de l'habitat ancien.
- Mais aussi, la crue de 1940, aléa de référence, est la plus forte crue que le département ait connue depuis 878 (*site internet de la préfecture*), ce qui classe cette crue comme millénaire et non centenaire. La preuve réside dans la destruction du pont romain d'Amélie les Bains qui était encore en excellent état.

De ce fait, nous espérons que cette évolution du PPRI n'est pas dictée que par un principe de précaution exacerbé des responsables politiques et de l'état et à l'appui de ces faits, nous contestons la légitimité même d'une telle évolution du PPRI sur la zone qui concerne notre parcelle.

Nous espérons, Messieurs, que notre requête pourra être prise en compte par vos soins et que la révision du PPRI sur notre parcelle et zone sera effective.

En vous remerciant, Messieurs, de votre écoute, veuillez agréer l'expression de nos meilleures intentions.

FREDDY NOLOT  
Commissaire Enquêteur

BETHENCOURT Date & signature

7.04.2011 (B)

Parcelle N° ..... 479 .....  
M. Mme ..... NOVERO .....  
Adresse ..... 25, ROUTE D'AMÉLIE .....  
.....

Le 7 avril 2011

Tél. ..... 04 68 87 88 02 .....

Monsieur Frédéric NOLOT, Commissaire Enquêteur,  
Monsieur Alain FARRIOL, Maire de Reynès,  
Monsieur Jean-François DELAGE, Préfet des Pyrénées Oriental

Messieurs,

Nous avons pris connaissance, seulement par hasard, du classement en zone rouge de nos terrains à La Forge de Reynès.

En référence à l'aléa de 1940 «l'aïgat de 40» avec comme hypothèse 50 cm d'eau sur la route nationale, RTM a décidé le passage de notre terrain de la zone blanche (PPR de 1993) à la zone rouge (PPRI de 2010).

«L'aïgat de 40» a fait 48 morts et dévasté notre Vallespir, avec, entre autre, le village martyr du Tech, sans aucune victime sur Reynès. Cela reste toujours vivace dans nos mémoires. Nous sommes conscients des risques que font courir les crues. Croyez, Messieurs, que si le risque est réel et prouvé, nous serons les premiers à accepter votre décision.

Toutefois, sur 5 critères d'évaluation de risques :  Reconnaissance de terrain et témoignages,  Enquête sur les crues historiques,  Photo-interprétation,  Modélisation,  Intégration d'études hydrauliques antérieures, à ce jour, nous sommes en mesure d'en contester au moins 3 :

- L'inondation du terrain (pour la 1ère fois le 17 octobre 1940 vers 11h du soir), provient de la forme du pilier central du pont de chemin de fer (cause principale non naturelle). C'est la forme rectangulaire (cad sa grande longueur face au courant) qui a créé un embâcle et lorsque l'eau a atteint son point culminant, le pilier a été emporté sous la pression. Ce pilier a été reconstruit dans le sens du courant, avec une étrave arrondie vers l'amont (*voir photos*). Une telle géométrie a été définie par les ingénieurs pour ne plus constituer le moindre arrêt. De ce fait, la cause principale de l'inondation (risque) n'existe plus.
- En outre, évoquer 50 cm d'eau morte, sur la route, est faux. Des témoignages qui concordent évoquent le fait que les jeunes porcelets ne sont pas morts, noyés dans leurs locaux, qui se trouvaient en contrebas de la route, avec l'eau qui arrivait au mollet des témoins (*témoignage de Mme Marie-Thérèse BORDET*). Ainsi, la hauteur d'eau était bien inférieure à la référence de RTM.
- En plus, des habitations sur la zone sont construites depuis 1889 (*voir actes notariés*), où les savoirs profanes (mémoires collectives) dictaient les pratiques. La grande partie des morts d'inondations sont issus de l'urbanisme à outrance (nouveaux lotissements et campings) et non de l'habitat ancien.
- Mais aussi, la crue de 1940, aléa de référence, est la plus forte crue que le département ait connue depuis 878 (*site internet de la préfecture*), ce qui classe cette crue comme millénaire et non centenaire. La preuve réside dans la destruction du pont romain d'Amélie les Bains qui était encore en excellent état.

De ce fait, nous espérons que cette évolution du PPRI n'est pas dictée que par un principe de précaution exacerbé des responsables politiques et de l'état et à l'appui de ces faits, nous contestons la légitimité même d'une telle évolution du PPRI sur la zone qui concerne notre parcelle.

Nous espérons, Messieurs, que notre requête pourra être prise en compte par vos soins et que la révision du PPRI sur notre parcelle et zone sera effective.

En vous remerciant, Messieurs, de votre écoute, veuillez agréer l'expression de nos meilleures intentions.

FREDDY NOLOT  
Commissaire - Enquêteur

Date & signature

*NOVERO*

Parcelle N° ..... 665 .....  
M. Mme ..... L. FROY ..... Georges .....  
Adresse ..... 106 ..... Route ..... d'Amélie .....  
..... La Forge .....  
..... 66400 REYNÈS .....  
Tél. ..... 04.68.87.81.00 .....

Le 7 avril 2011

Monsieur Frédéric NOLOT, Commissaire Enquêteur,  
Monsieur Alain FARRIOL, Maire de Reynès,  
Monsieur Jean-François DELAGE, Préfet des Pyrénées Orientales

Messieurs,

Nous avons pris connaissance, seulement par hasard, du classement en zone rouge de nos terrains à La Forge de Reynès.

En référence à l'aléa de 1940 «l'aïgat de 40» avec comme hypothèse 50 cm d'eau sur la route nationale, RTM a décidé le passage de notre terrain de la zone blanche (PPR de 1993) à la zone rouge (PPRI de 2010).

«L'aïgat de 40» a fait 48 morts et dévasté notre Vallespir, avec, entre autre, le village martyr du Tech, sans aucune victime sur Reynès. Cela reste toujours vivace dans nos mémoires. Nous sommes conscients des risques que font courir les crues. Croyez, Messieurs, que si le risque est réel et prouvé, nous serons les premiers à accepter votre décision.

Toutefois, sur 5 critères d'évaluation de risques :  Reconnaissance de terrain et témoignages,  Enquête sur les crues historiques,  Photo-interprétation,  Modélisation,  Intégration d'études hydrauliques antérieures, à ce jour, nous sommes en mesure d'en contester au moins 3 :

- L'inondation du terrain (pour la 1ère fois le 17 octobre 1940 vers 11h du soir), provient de la forme du pilier central du pont de chemin de fer (cause principale non naturelle). C'est la forme rectangulaire (cad sa grande longueur face au courant) qui a créé un embâcle et lorsque l'eau a atteint son point culminant, le pilier a été emporté sous la pression. Ce pilier a été reconstruit dans le sens du courant, avec une étrave arrondie vers l'amont (voir photos). Une telle géométrie a été définie par les ingénieurs pour ne plus constituer le moindre arrêt. De ce fait, la cause principale de l'inondation (risque) n'existe plus.
- En outre, évoquer 50 cm d'eau morte, sur la route, est faux. Des témoignages qui concordent évoquent le fait que les jeunes porcelets ne sont pas morts, noyés dans leurs locaux, qui se trouvaient en contrebas de la route, avec l'eau qui arrivait au mollet des témoins (témoignage de Mme Marie-Thérèse BORDET). Ainsi, la hauteur d'eau était bien inférieure à la référence de RTM.
- En plus, des habitations sur la zone sont construites depuis 1889 (voir actes notariés), où les savoirs profanes (mémoires collectives) dictaient les pratiques. La grande partie des morts d'inondations sont issus de l'urbanisme à outrance (nouveaux lotissements et campings) et non de l'habitat ancien.
- Mais aussi, la crue de 1940, aléa de référence, est la plus forte crue que le département ait connue depuis 878 (site internet de la préfecture), ce qui classe cette crue comme millénaire et non centenaire. La preuve réside dans la destruction du pont romain d'Amélie les Bains qui était encore en excellent état.

De ce fait, nous espérons que cette évolution du PPRI n'est pas dictée que par un principe de précaution exacerbé des responsables politiques et de l'état et à l'appui de ces faits, nous contestons la légitimité même d'une telle évolution du PPRI sur la zone qui concerne notre parcelle.

Nous espérons, Messieurs, que notre requête pourra être prise en compte par vos soins et que la révision du PPRI sur notre parcelle et zone sera effective.

En vous remerciant, Messieurs, de votre écoute, veuillez agréer l'expression de nos meilleures intentions.

FREDDY NOLOT  
Commissaire Enquêteur

Date & signature

7/04/2011 [Signature]

Parcelle N° 671  
M. Mme LOUSTEAU Michel  
Adresse No 2 Pont d'Amélie  
La Forge de Reynès  
REYNÈS  
Tél. 04 68 39 61 28

Le 7 avril 2011

Monsieur Frédéric NOLOT, Commissaire Enquêteur,  
Monsieur Alain FARRIOL, Maire de Reynès,  
Monsieur Jean-François DELAGE, Préfet des Pyrénées Oriental

Messieurs,

Nous avons pris connaissance, seulement par hasard, du classement en zone rouge de nos terrains à La Forge de Reynès.

En référence à l'aléa de 1940 «l'aïgat de 40» avec comme hypothèse 50 cm d'eau sur la route nationale, RTM a décidé le passage de notre terrain de la zone blanche (PPR de 1993) à la zone rouge (PPRI de 2010).

«L'aïgat de 40» a fait 48 morts et dévasté notre Vallespir, avec, entre autre, le village martyr du Tech, sans aucune victime sur Reynès. Cela reste toujours vivace dans nos mémoires. Nous sommes conscients des risques que font courir les crues. Croyez, Messieurs, que si le risque est réel et prouvé, nous serons les premiers à accepter votre décision.

Toutefois, sur 5 critères d'évaluation de risques :  Reconnaissance de terrain et témoignages,  Enquête sur les crues historiques,  Photo-interprétation,  Modélisation,  Intégration d'études hydrauliques antérieures, à ce jour, nous sommes en mesure d'en contester au moins 3 :

- L'inondation du terrain (pour la 1ère fois le 17 octobre 1940 vers 11h du soir), provient de la forme du pilier central du pont de chemin de fer (cause principale non naturelle). C'est la forme rectangulaire (cad sa grande longueur face au courant) qui a créé un embâcle et lorsque l'eau a atteint son point culminant, le pilier a été emporté sous la pression. Ce pilier a été reconstruit dans le sens du courant, avec une étrave arrondie vers l'amont (*voir photos*). Une telle géométrie a été définie par les ingénieurs pour ne plus constituer le moindre arrêt. De ce fait, la cause principale de l'inondation (risque) n'existe plus.
- En outre, évoquer 50 cm d'eau morte, sur la route, est faux. Des témoignages qui concordent évoquent le fait que les jeunes porcelets ne sont pas morts, noyés dans leurs locaux, qui se trouvaient en contrebas de la route, avec l'eau qui arrivait au mollet des témoins (*témoignage de Mme Marie-Thérèse BORDET*). Ainsi, la hauteur d'eau était bien inférieure à la référence de RTM.
- En plus, des habitations sur la zone sont construites depuis 1889 (*voir actes notariés*), où les savoirs profanes (mémoires collectives) dictaient les pratiques. La grande partie des morts d'inondations sont issus de l'urbanisme à outrance (nouveaux lotissements et campings) et non de l'habitat ancien.
- Mais aussi, la crue de 1940, aléa de référence, est la plus forte crue que le département ait connue depuis 878 (*site internet de la préfecture*), ce qui classe cette crue comme millénaire et non centenaire. La preuve réside dans la destruction du pont romain d'Amélie les Bains qui était encore en excellent état.

De ce fait, nous espérons que cette évolution du PPRI n'est pas dictée que par un principe de précaution exacerbé des responsables politiques et de l'état et à l'appui de ces faits, nous contestons la légitimité même d'une telle évolution du PPRI sur la zone qui concerne notre parcelle.

Nous espérons, Messieurs, que notre requête pourra être prise en compte par vos soins et que la révision du PPRI sur notre parcelle et zone sera effective.

En vous remerciant, Messieurs, de votre écoute, veuillez agréer l'expression de nos meilleures intentions.

FREDDY NOLOT  
Commissaire - Enquêteur

7.04.2011  
Date & signature  
Aousteau

Parcelle N° 636  
M. Mme ... S. EGANAS ANDRÉ  
Adresse 21 rte D'Amélie

Le 7 avril 2011

Tél. 06 88 12 85 87

Monsieur Frédéric NOLOT, Commissaire Enquêteur,  
Monsieur Alain FARRIOL, Maire de Reynès,  
Monsieur Jean-François DELAGE, Préfet des Pyrénées Orientales

Messieurs,

Nous avons pris connaissance, seulement par hasard, du classement en zone rouge de nos terrains à La Forge de Reynès.

En référence à l'aléa de 1940 « l'aïgat de 40 » avec comme hypothèse 50 cm d'eau sur la route nationale, RTM a décidé le passage de notre terrain de la zone blanche (PPR de 1993) à la zone rouge (PPRI de 2010).

« L'aïgat de 40 » a fait 48 morts et dévasté notre Vallespir, avec, entre autre, le village martyr du Tech, sans aucune victime sur Reynès. Cela reste toujours vivace dans nos mémoires. Nous sommes conscients des risques que font courir les crues. Croyez, Messieurs, que si le risque est réel et prouvé, nous serons les premiers à accepter votre décision.

Toutefois, sur 5 critères d'évaluation de risques :  Reconnaissance de terrain et témoignages,  Enquête sur les crues historiques,  Photo-interprétation,  Modélisation,  Intégration d'études hydrauliques antérieures, à ce jour, nous sommes en mesure d'en contester au moins 3 :

- L'inondation du terrain (pour la 1ère fois le 17 octobre 1940 vers 11h du soir), provient de la forme du pilier central du pont de chemin de fer (cause principale non naturelle). C'est la forme rectangulaire (cad sa grande longueur face au courant) qui a créé un embâcle et lorsque l'eau a atteint son point culminant, le pilier a été emporté sous la pression. Ce pilier a été reconstruit dans le sens du courant, avec une étrave arrondie vers l'amont (*voir photos*). Une telle géométrie a été définie par les ingénieurs pour ne plus constituer le moindre arrêt. De ce fait, la cause principale de l'inondation (risque) n'existe plus.
- En outre, évoquer 50 cm d'eau morte, sur la route, est faux. Des témoignages qui concordent évoquent le fait que les jeunes porcelets ne sont pas morts, noyés dans leurs locaux, qui se trouvaient en contrebas de la route, avec l'eau qui arrivait au mollet des témoins (*témoignage de Mme Marie-Thérèse BORDET*). Ainsi, la hauteur d'eau était bien inférieure à la référence de RTM.
- En plus, des habitations sur la zone sont construites depuis 1889 (*voir actes notariés*), où les savoirs profanes (mémoires collectives) dictaient les pratiques. La grande partie des morts d'inondations sont issus de l'urbanisme à outrance (nouveaux lotissements et campings) et non de l'habitat ancien.
- Mais aussi, la crue de 1940, aléa de référence, est la plus forte crue que le département ait connue depuis 878 (*site internet de la préfecture*), ce qui classe cette crue comme millénaire et non centenaire. La preuve réside dans la destruction du pont romain d'Amélie les Bains qui était encore en excellent état.

De ce fait, nous espérons que cette évolution du PPRI n'est pas dictée que par un principe de précaution exacerbé des responsables politiques et de l'état et à l'appui de ces faits, nous contestons la légitimité même d'une telle évolution du PPRI sur la zone qui concerne notre parcelle.

Nous espérons, Messieurs, que notre requête pourra être prise en compte par vos soins et que la révision du PPRI sur notre parcelle et zone sera effective.

En vous remerciant, Messieurs, de votre écoute, veuillez agréer l'expression de nos meilleures intentions.

FREDDY NOLOT  
Commissaire - Enquêteur

Date & signature

07/04/2011  
Segués

Parcelle N° ..... 23 .....  
M. Mme ..... ROUGE et cie .....  
Adresse ..... 19 route d'amélie .....  
..... La Forge de Reynès .....  
..... 66100 Reynès .....  
Tél. ..... 06 71 96 72 00 .....

Le 7 avril 2011

Monsieur Frédéric NOLOT, Commissaire Enquêteur,  
Monsieur Alain FARRIOL, Maire de Reynès,  
Monsieur Jean-François DELAGE, Préfet des Pyrénées Orientales

Messieurs,

Nous avons pris connaissance, seulement par hasard, du classement en zone rouge de nos terrains à La Forge de Reynès.

En référence à l'aléa de 1940 «l'aïgat de 40 » avec comme hypothèse 50 cm d'eau sur la route nationale, RTM a décidé le passage de notre terrain de la zone blanche (PPR de 1993) à la zone rouge (PPRI de 2010).

«L'aïgat de 40» a fait 48 morts et dévasté notre Vallespir, avec, entre autre, le village martyr du Tech, sans aucune victime sur Reynès. Cela reste toujours vivace dans nos mémoires. Nous sommes conscients des risques que font courir les crues. Croyez, Messieurs, que si le risque est réel et prouvé, nous serons les premiers à accepter votre décision.

Toutefois, sur 5 critères d'évaluation de risques :  Reconnaissance de terrain et témoignages,  Enquête sur les crues historiques,  Photo-interprétation,  Modélisation,  Intégration d'études hydrauliques antérieures, à ce jour, nous sommes en mesure d'en contester au moins 3 :

- L'inondation du terrain (pour la 1ère fois le 17 octobre 1940 vers 11h du soir), provient de la forme du pilier central du pont de chemin de fer (cause principale non naturelle). C'est la forme rectangulaire (cad sa grande longueur face au courant) qui a créé un embâcle et lorsque l'eau a atteint son point culminant, le pilier a été emporté sous la pression. Ce pilier a été reconstruit dans le sens du courant, avec une étrave arrondie vers l'amont (*voir photos*). Une telle géométrie a été définie par les ingénieurs pour ne plus constituer le moindre arrêt. De ce fait, la cause principale de l'inondation (risque) n'existe plus.
- En outre, évoquer 50 cm d'eau morte, sur la route, est faux. Des témoignages qui concordent évoquent le fait que les jeunes porcelets ne sont pas morts, noyés dans leurs locaux, qui se trouvaient en contrebas de la route, avec l'eau qui arrivait au mollet des témoins (*témoignage de Mme Marie-Thérèse BORDET*). Ainsi, la hauteur d'eau était bien inférieure à la référence de RTM.
- En plus, des habitations sur la zone sont construites depuis 1889 (*voir actes notariés*), où les savoirs profanes (mémoires collectives) dictaient les pratiques. La grande partie des morts d'inondations sont issus de l'urbanisme à outrance (nouveaux lotissements et campings) et non de l'habitat ancien.
- Mais aussi, la crue de 1940, aléa de référence, est la plus forte crue que le département ait connue depuis 878 (*site internet de la préfecture*), ce qui classe cette crue comme millénaire et non centenaire. La preuve réside dans la destruction du pont romain d'Amélie les Bains qui était encore en excellent état.

De ce fait, nous espérons que cette évolution du PPRI n'est pas dictée que par un principe de précaution exacerbé des responsables politiques et de l'état et à l'appui de ces faits, nous contestons la légitimité même d'une telle évolution du PPRI sur la zone qui concerne notre parcelle.

Nous espérons, Messieurs, que notre requête pourra être prise en compte par vos soins et que la révision du PPRI sur notre parcelle et zone sera effective.

En vous remerciant, Messieurs, de votre écoute, veuillez agréer l'expression de nos meilleures intentions.

FREDDY NOLOT  
Commissaire - Enquêteur

Date & signature  
7. 04. 2011

Parcelle N° ..... 553 .....  
M. Mme ..... M. A. R. O. V. E. S. F. P. I. E. M. .....  
Adresse ..... A. 5. route de l'Amélie .....  
..... 6. 6. 4. 0. 0. R. E. Y. N. È. S. ....  
Tél. ..... 0. 4. 6. 8. 8. 3. 9. 6. - 9. 6. ....

Le 7 avril 2011

Monsieur Frédéric NOLOT, Commissaire Enquêteur,  
Monsieur Alain FARRIOL, Maire de Reynès,  
Monsieur Jean-François DELAGE, Préfet des Pyrénées Orientales,  
Messieurs,

Nous avons pris connaissance, seulement par hasard, du classement en zone rouge de nos terrains à La Forge de Reynès.

En référence à l'aléa de 1940 «l'aïgat de 40» avec comme hypothèse 50 cm d'eau sur la route nationale, RTM a décidé le passage de notre terrain de la zone blanche (PPR de 1993) à la zone rouge (PPRI de 2010).

«L'aïgat de 40» a fait 48 morts et dévasté notre Vallespir, avec, entre autre, le village martyr du Tech, sans aucune victime sur Reynès. Cela reste toujours vivace dans nos mémoires. Nous sommes conscients des risques que font courir les crues. Croyez, Messieurs, que si le risque est réel et prouvé, nous serons les premiers à accepter votre décision.

Toutefois, sur 5 critères d'évaluation de risques : Reconnaissance de terrain et témoignages, Enquête sur les crues historiques, Photo-interprétation, Modélisation, Intégration d'études hydrauliques antérieures, à ce jour, nous sommes en mesure d'en contester au moins 3 :

- L'inondation du terrain (pour la 1ère fois le 17 octobre 1940 vers 11h du soir), provient de la forme du pilier central du pont de chemin de fer (cause principale non naturelle). C'est la forme rectangulaire (cad sa grande longueur face au courant) qui a créé un embâcle et lorsque l'eau a atteint son point culminant, le pilier a été emporté sous la pression. Ce pilier a été reconstruit dans le sens du courant, avec une étrave arrondie vers l'amont (*voir photos*). Une telle géométrie a été définie par les ingénieurs pour ne plus constituer le moindre arrêt. De ce fait, la cause principale de l'inondation (risque) n'existe plus.
- En outre, évoquer 50 cm d'eau morte, sur la route, est faux. Des témoignages qui concordent évoquent le fait que les jeunes porcelets ne sont pas morts, noyés dans leurs locaux, qui se trouvaient en contrebas de la route, avec l'eau qui arrivait au mollet des témoins (*témoignage de Mme Marie-Thérèse BORDET*). Ainsi, la hauteur d'eau était bien inférieure à la référence de RTM.
- En plus, des habitations sur la zone sont construites depuis 1889 (*voir actes notariés*), où les savoirs profanes (mémoires collectives) dictaient les pratiques. La grande partie des morts d'inondations sont issus de l'urbanisme à outrance (nouveaux lotissements et campings) et non de l'habitat ancien.
- Mais aussi, la crue de 1940, aléa de référence, est la plus forte crue que le département ait connue depuis 878 (*site internet de la préfecture*), ce qui classe cette crue comme millénaire et non centenaire. La preuve réside dans la destruction du pont romain d'Amélie les Bains qui était encore en excellent état.

De ce fait, nous espérons que cette évolution du PPRI n'est pas dictée que par un principe de précaution exacerbé des responsables politiques et de l'état et à l'appui de ces faits, nous contestons la légitimité même d'une telle évolution du PPRI sur la zone qui concerne notre parcelle.

Nous espérons, Messieurs, que notre requête pourra être prise en compte par vos soins et que la révision du PPRI sur notre parcelle et zone sera effective.

En vous remerciant, Messieurs, de votre écoute, veuillez agréer l'expression de nos meilleures intentions.

FREDDY NOLOT  
Commissaire Enquêteur

le 7 avril 2011  
*[Signature]*

Date & signature



Parcelle N° 661 572 593 596 575

Le 7 avril 2011

M. Mme P. Jean

Adresse M. Rue de Béarnaise

66400 Reynès

Tél. ....

Monsieur Frédéric NOLOT, Commissaire Enquêteur,  
Monsieur Alain FARRIOL, Maire de Reynès,  
Monsieur Jean-François DELAGE, Préfet des Pyrénées Orientales,

Messieurs,

Nous avons pris connaissance, seulement par hasard, du classement en zone rouge de nos terrains à La Forge de Reynès.

En référence à l'aléa de 1940 «l'aïgat de 40» avec comme hypothèse 50 cm d'eau sur la route nationale, RTM a décidé le passage de notre terrain de la zone blanche (PPR de 1993) à la zone rouge (PPRI de 2010).

«L'aïgat de 40» a fait 48 morts et dévasté notre Vallespir, avec, entre autre, le village martyr du Tech, sans aucune victime sur Reynès. Cela reste toujours vivace dans nos mémoires. Nous sommes conscients des risques que font courir les crues. Croyez, Messieurs, que si le risque est réel et prouvé, nous serons les premiers à accepter votre décision.

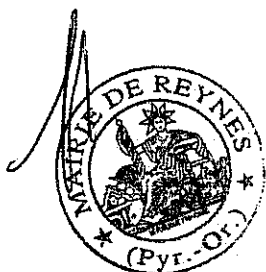
Toutefois, sur 5 critères d'évaluation de risques : Reconnaissance de terrain et témoignages, Enquête sur les crues historiques, Photo-interprétation, Modélisation, Intégration d'études hydrauliques antérieures, à ce jour, nous sommes en mesure d'en contester au moins 3 :

- L'inondation du terrain (pour la 1ère fois le 17 octobre 1940 vers 11h du soir), provient de la forme du pilier central du pont de chemin de fer (cause principale non naturelle). C'est la forme rectangulaire (cad sa grande longueur face au courant) qui a créé un embâcle et lorsque l'eau a atteint son point culminant, le pilier a été emporté sous la pression. Ce pilier a été reconstruit dans le sens du courant, avec une étrave arrondie vers l'amont (voir photos). Une telle géométrie a été définie par les ingénieurs pour ne plus constituer le moindre arrêt. De ce fait, la cause principale de l'inondation (risque) n'existe plus.
- En outre, évoquer 50 cm d'eau morte, sur la route, est faux. Des témoignages qui concordent évoquent le fait que les jeunes porcelets ne sont pas morts, noyés dans leurs locaux, qui se trouvaient en contrebas de la route, avec l'eau qui arrivait au mollet des témoins (témoignage de Mme Marie-Thérèse BORDET). Ainsi, la hauteur d'eau était bien inférieure à la référence de RTM.
- En plus, des habitations sur la zone sont construites depuis 1889 (voir actes notariés), où les savoirs profanes (mémoires collectives) dictaient les pratiques. La grande partie des morts d'inondations sont issus de l'urbanisme à outrance (nouveaux lotissements et campings) et non de l'habitat ancien.
- Mais aussi, la crue de 1940, aléa de référence, est la plus forte crue que le département ait connue depuis 878 (site internet de la préfecture), ce qui classe cette crue comme millénaire et non centenaire. La preuve réside dans la destruction du pont romain d'Amélie les Bains qui était encore en excellent état.

De ce fait, nous espérons que cette évolution du PPRI n'est pas dictée que par un principe de précaution exacerbé des responsables politiques et de l'état et à l'appui de ces faits, nous contestons la légitimité même d'une telle évolution du PPRI sur la zone qui concerne notre parcelle.

Nous espérons, Messieurs, que notre requête pourra être prise en compte par vos soins et que la révision du PPRI sur notre parcelle et zone sera effective.

En vous remerciant, Messieurs, de votre écoute, veuillez agréer l'expression de nos meilleures intentions.



FREDDY NOLOT  
Commissaire - Enquêteur

le 06.04.2011 Date & signature

Parcelle N° 82  
M. Mme PAQUEREAU FREDERIC  
Adresse 82 ROUTE D'AMELIE

Le 7 avril 2011

LA FORGE 66400 REYNES  
Tél. 06 46 01 89 58

Monsieur Frédéric NOLOT, Commissaire Enquêteur,  
Monsieur Alain FARRIOL, Maire de Reynès,  
Monsieur Jean-François DELAGE, Préfet des Pyrénées Oriental

Messieurs,

Nous avons pris connaissance, seulement par hasard, du classement en zone rouge de nos terrains à La Forge de Reynès.

En référence à l'aléa de 1940 «l'aïgat de 40» avec comme hypothèse 50 cm d'eau sur la route nationale, RTM a décidé le passage de notre terrain de la zone blanche (PPR de 1993) à la zone rouge (PPRI de 2010).

«L'aïgat de 40» a fait 48 morts et dévasté notre Vallespir, avec, entre autre, le village martyr du Tech, sans aucune victime sur Reynès. Cela reste toujours vivace dans nos mémoires. Nous sommes conscients des risques que font courir les crues. Croyez, Messieurs, que si le risque est réel et prouvé, nous serons les premiers à accepter votre décision.

Toutefois, sur 5 critères d'évaluation de risques :  Reconnaissance de terrain et témoignages,  Enquête sur les crues historiques,  Photo-interprétation,  Modélisation,  Intégration d'études hydrauliques antérieures, à ce jour, nous sommes en mesure d'en contester au moins 3 :

- L'inondation du terrain (pour la 1ère fois le 17 octobre 1940 vers 11h du soir), provient de la forme du pilier central du pont de chemin de fer (cause principale non naturelle). C'est la forme rectangulaire (cad sa grande longueur face au courant) qui a créé un embâcle et lorsque l'eau a atteint son point culminant, le pilier a été emporté sous la pression. Ce pilier a été reconstruit dans le sens du courant, avec une étrave arrondie vers l'amont (voir photos). Une telle géométrie a été définie par les ingénieurs pour ne plus constituer le moindre arrêt. De ce fait, la cause principale de l'inondation (risque) n'existe plus.
- En outre, évoquer 50 cm d'eau morte sur la route, est faux. Des témoignages qui concordent évoquent le fait que les jeunes porcelets ne sont pas morts, noyés dans leurs locaux, qui se trouvaient en contrebas de la route avec l'eau qui arrivait au mollet des témoins (témoignage de Mme Marie-Thérèse BORDET). Ainsi, la hauteur d'eau était bien inférieure à la référence de RTM.
- En plus, des habitations sur la zone sont construites depuis 1889 (voir actes notariés), où les savoirs profanes (mémoires collectives) dictaient les pratiques. La grande partie des morts d'inondations sont issus de l'urbanisme à outrance (nouveaux lotissements et campings) et non de l'habitat ancien.
- Mais aussi, la crue de 1940, aléa de référence, est la plus forte crue que le département ait connue depuis 878 (site internet de la préfecture), ce qui classe cette crue comme millénaire et non centenaire. La preuve réside dans la destruction du pont romain d'Amélie les Bains qui était encore en excellent état.

De ce fait, nous espérons que cette évolution du PPRI n'est pas dictée que par un principe de précaution exacerbé des responsables politiques et de l'état et à l'appui de ces faits, nous contestons la légitimité même d'une telle évolution du PPRI sur la zone qui concerne notre parcelle.

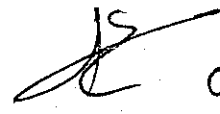
Nous espérons, Messieurs, que notre requête pourra être prise en compte par vos soins et que la révision du PPRI sur notre parcelle et zone sera effective.

En vous remerciant, Messieurs, de votre écoute, veuillez agréer l'expression de nos meilleures intentions.



FREDDY NOLOT  
Commissaire - Enquêteur

Date & signature

  
07/04/2011

Parcelle N° 606 - 606  
M. Mme M. O. GUILINE  
Adresse 13 Route d'Amélie  
Les Bains La Forge  
St. Nat. Reynès  
Tél. 06 73 21 73 24

Le 7 avril 2011

Monsieur Frédéric NOLOT, Commissaire Enquêteur,  
Monsieur Alain FARRIOL, Maire de Reynès,  
Monsieur Jean-François DELAGE, Préfet des Pyrénées Orientales

Messieurs,

Nous avons pris connaissance, seulement par hasard, du classement en zone rouge de nos terrains à La Forge de Reynès.

En référence à l'aléa de 1940 «l'aïgat de 40 » avec comme hypothèse 50 cm d'eau sur la route nationale, RTM a décidé le passage de notre terrain de la zone blanche (PPR de 1993) à la zone rouge (PPRI de 2010).

«L'aïgat de 40» a fait 48 morts et dévasté notre Vallespir, avec, entre autre, le village martyr du Tech, sans aucune victime sur Reynès. Cela reste toujours vivace dans nos mémoires. Nous sommes conscients des risques que font courir les crues. Croyez, Messieurs, que si le risque est réel et prouvé, nous serons les premiers à accepter votre décision.

Toutefois, sur 5 critères d'évaluation de risques :  Reconnaissance de terrain et témoignages,  Enquête sur les crues historiques,  Photo-interprétation,  Modélisation,  Intégration d'études hydrauliques antérieures, à ce jour, nous sommes en mesure d'en contester au moins 3 :

- L'inondation du terrain (pour la 1ère fois le 17 octobre 1940 vers 11h du soir), provient de la forme du pilier central du pont de chemin de fer (cause principale non naturelle). C'est la forme rectangulaire (cad sa grande longueur face au courant) qui a créé un embâcle et lorsque l'eau a atteint son point culminant, le pilier a été emporté sous la pression. Ce pilier a été reconstruit dans le sens du courant, avec une étrave arrondie vers l'amont (voir photos). Une telle géométrie a été définie par les ingénieurs pour ne plus constituer le moindre arrêt. De ce fait, la cause principale de l'inondation (risque) n'existe plus.
- En outre, évoquer 50 cm d'eau morte, sur la route, est faux. Des témoignages qui concordent évoquent le fait que les jeunes porcelets ne sont pas morts, noyés dans leurs locaux, qui se trouvaient en contrebas de la route, avec l'eau qui arrivait au mollet des témoins (témoignage de Mme Marie-Thérèse BORDET). Ainsi, la hauteur d'eau était bien inférieure à la référence de RTM.
- En plus, des habitations sur la zone sont construites depuis 1889 (voir actes notariés), où les savoirs profanes (mémoires collectives) dictaient les pratiques. La grande partie des morts d'inondations sont issus de l'urbanisme à outrance (nouveaux lotissements et campings) et non de l'habitat ancien.
- Mais aussi, la crue de 1940, aléa de référence, est la plus forte crue que le département ait connue depuis 878 (site internet de la préfecture), ce qui classe cette crue comme millénaire et non centenaire. La preuve réside dans la destruction du pont romain d'Amélie les Bains qui était encore en excellent état.

De ce fait, nous espérons que cette évolution du PPRI n'est pas dictée que par un principe de précaution exacerbé des responsables politiques et de l'état et à l'appui de ces faits, nous contestons la légitimité même d'une telle évolution du PPRI sur la zone qui concerne notre parcelle.

Nous espérons, Messieurs, que notre requête pourra être prise en compte par vos soins et que la révision du PPRI sur notre parcelle et zone sera effective.

En vous remerciant, Messieurs, de votre écoute, veuillez agréer l'expression de nos meilleures intentions.



FREDDY NOLOT  
Commissaire - Enquêteur

Date & signature  
07.04.2011

Parcelle N° ..... 468 .....  
M. Mme ... F. D. N. S. Ferdinand .....  
Adresse ..... d. 7. N. de Amélie .....  
..... La Forge de Reynès .....  
..... G. G. A. S. Reynès .....  
Tél. ..... 04. 68. 65. 02. 54 .....  
.....

Le 7 avril 2011

Monsieur Frédéric NOLOT, Commissaire Enquêteur,  
Monsieur Alain FARRIOL, Maire de Reynès,  
Monsieur Jean-François DELAGE, Préfet des Pyrénées Oriental

Messieurs,

Nous avons pris connaissance, seulement par hasard, du classement en zone rouge de nos terrains à La Forge de Reynès.

En référence à l'aléa de 1940 «l'aïgat de 40» avec comme hypothèse 50 cm d'eau sur la route nationale, RTM a décidé le passage de notre terrain de la zone blanche (PPR de 1993) à la zone rouge (PPRI de 2010).

«L'aïgat de 40» a fait 48 morts et dévasté notre Vallespir, avec, entre autre, le village martyr du Tech, sans aucune victime sur Reynès. Cela reste toujours vivace dans nos mémoires. Nous sommes conscients des risques que font courir les crues. Croyez, Messieurs, que si le risque est réel et prouvé, nous serons les premiers à accepter votre décision.

Toutefois, sur 5 critères d'évaluation de risques :  Reconnaissance de terrain et témoignages,  Enquête sur les crues historiques,  Photo-interprétation,  Modélisation,  Intégration d'études hydrauliques antérieures, à ce jour, nous sommes en mesure d'en contester au moins 3 :

- L'inondation du terrain (pour la 1ère fois le 17 octobre 1940 vers 11h du soir), provient de la forme du pilier central du pont de chemin de fer (cause principale non naturelle). C'est la forme rectangulaire (cad sa grande longueur face au courant) qui a créé un embâcle et lorsque l'eau a atteint son point culminant, le pilier a été emporté sous la pression. Ce pilier a été reconstruit dans le sens du courant, avec une étrave arrondie vers l'amont (voir photos). Une telle géométrie a été définie par les ingénieurs pour ne plus constituer le moindre arrêt. De ce fait, la cause principale de l'inondation (risque) n'existe plus.
- En outre, évoquer 50 cm d'eau morte, sur la route, est faux. Des témoignages qui concordent évoquent le fait que les jeunes porcelets ne sont pas morts, noyés dans leurs locaux, qui se trouvaient en contrebas de la route, avec l'eau qui arrivait au mollet des témoins (témoignage de Mme Marie-Thérèse BORDET). Ainsi, la hauteur d'eau était bien inférieure à la référence de RTM.
- En plus, des habitations sur la zone sont construites depuis 1889 (voir actes notariés), où les savoirs profanes (mémoires collectives) dictaient les pratiques. La grande partie des morts d'inondations sont issus de l'urbanisme à outrance (nouveaux lotissements et campings) et non de l'habitat ancien.
- Mais aussi, la crue de 1940, aléa de référence, est la plus forte crue que le département ait connue depuis 878 (site internet de la préfecture), ce qui classe cette crue comme millénaire et non centenaire. La preuve réside dans la destruction du pont romain d'Amélie les Bains qui était encore en excellent état.

De ce fait, nous espérons que cette évolution du PPRI n'est pas dictée que par un principe de précaution exacerbé des responsables politiques et de l'état et à l'appui de ces faits, nous contestons la légitimité même d'une telle évolution du PPRI sur la zone qui concerne notre parcelle.

Nous espérons, Messieurs, que notre requête pourra être prise en compte par vos soins et que la révision du PPRI sur notre parcelle et zone sera effective.

En vous remerciant, Messieurs, de votre écoute, veuillez agréer l'expression de nos meilleures intentions.



Le 7.04.2011

FREDDY NOLOT  
Commissaire Enquêteur

L. N.

Date & signature

J. Flou

Parcelle N° 33  
M. Mme HUGHES  
Adresse 80 rte d'Amélie  
66400 La Forge  
Tél. 04 68 39 84 37

Le 7 avril 2011

Monsieur Frédéric NOLOT, Commissaire Enquêteur,  
Monsieur Alain FARRIOL, Maire de Reynès,  
Monsieur Jean-François DELAGE, Préfet des Pyrénées Orientales

Messieurs,

Nous avons pris connaissance, seulement par hasard, du classement en zone rouge de nos terrains à La Forge de Reynès.

En référence à l'aléa de 1940 «l'aïgat de 40» avec comme hypothèse 50 cm d'eau sur la route nationale, RTM a décidé le passage de notre terrain de la zone blanche (PPR de 1993) à la zone rouge (PPRI de 2010).

«L'aïgat de 40» a fait 48 morts et dévasté notre Vallespir, avec, entre autre, le village martyr du Tech, sans aucune victime sur Reynès. Cela reste toujours vivace dans nos mémoires. Nous sommes conscients des risques que font courir les crues. Croyez, Messieurs, que si le risque est réel et prouvé, nous serons les premiers à accepter votre décision.

Toutefois, sur 5 critères d'évaluation de risques :  Reconnaissance de terrain et témoignages,  Enquête sur les crues historiques,  Photo-interprétation,  Modélisation,  Intégration d'études hydrauliques antérieures, à ce jour, nous sommes en mesure d'en contester au moins 3 :

- L'inondation du terrain (pour la 1ère fois le 17 octobre 1940 vers 11h du soir), provient de la forme du pilier central du pont de chemin de fer (cause principale non naturelle). C'est la forme rectangulaire (cad sa grande longueur face au courant) qui a créé un embâcle et lorsque l'eau a atteint son point culminant, le pilier a été emporté sous la pression. Ce pilier a été reconstruit dans le sens du courant, avec une étrave arrondie vers l'amont (voir photos). Une telle géométrie a été définie par les ingénieurs pour ne plus constituer le moindre arrêt. De ce fait, la cause principale de l'inondation (risque) n'existe plus.
- En outre, évoquer 50 cm d'eau morte, sur la route, est faux. Des témoignages qui concordent évoquent le fait que les jeunes porcelets ne sont pas morts, noyés dans leurs locaux, qui se trouvaient en contrebas de la route, avec l'eau qui arrivait au mollet des témoins (témoignage de Mme Marie-Thérèse BORDET). Ainsi, la hauteur d'eau était bien inférieure à la référence de RTM.
- En plus, des habitations sur la zone sont construites depuis 1889 (voir actes notariés), où les savoirs profanes (mémoires collectives) dictaient les pratiques. La grande partie des morts d'inondations sont issus de l'urbanisme à outrance (nouveaux lotissements et campings) et non de l'habitat ancien.
- Mais aussi, la crue de 1940, aléa de référence, est la plus forte crue que le département ait connue depuis 878 (site internet de la préfecture), ce qui classe cette crue comme millénaire et non centenaire. La preuve réside dans la destruction du pont romain d'Amélie les Bains qui était encore en excellent état.

De ce fait, nous espérons que cette évolution du PPRI n'est pas dictée que par un principe de précaution exacerbé des responsables politiques et de l'état et à l'appui de ces faits, nous contestons la légitimité même d'une telle évolution du PPRI sur la zone qui concerne notre parcelle.

Nous espérons, Messieurs, que notre requête pourra être prise en compte par vos soins et que la révision du PPRI sur notre parcelle et zone sera effective.

En vous remerciant, Messieurs, de votre écoute, veuillez agréer l'expression de nos meilleures intentions.



FREDDY NOLOT  
Commissaire-Enquêteur

8.4.11  
B. Hughes  
Date & signature

Parcelle N° 551 / 5 / 474 / 532 / 6A  
M. Mme VILE Marc et Franck  
Adresse 4 rue des ardenes.....  
...66600 RIVESALTES.....  
Tél. 06.62.13.57.26.....

Le 7 avril 2011

Monsieur Frédéric NOLOT, Commissaire Enquêteur,  
Monsieur Alain FARRIOL, Maire de Reynès,  
Monsieur Jean-François DELAGE, Préfet des Pyrénées Oriental

Messieurs,

Nous avons pris connaissance, seulement par hasard, du classement en zone rouge de nos terrains à La Forge de Reynès.

En référence à l'aléa de 1940 «l'aïgat de 40» avec comme hypothèse 50 cm d'eau sur la route nationale, RTM a décidé le passage de notre terrain de la zone blanche (PPR de 1993) à la zone rouge (PPRI de 2010).

«L'aïgat de 40» a fait 48 morts et dévasté notre Vallespir, avec, entre autre, le village martyr du Tech, sans aucune victime sur Reynès. Cela reste toujours vivace dans nos mémoires. Nous sommes conscients des risques que font courir les crues. Croyez, Messieurs, que si le risque est réel et prouvé, nous serons les premiers à accepter votre décision.

Toutefois, sur 5 critères d'évaluation de risques :  Reconnaissance de terrain et témoignages,  Enquête sur les crues historiques,  Photo-interprétation,  Modélisation,  Intégration d'études hydrauliques antérieures, à ce jour, nous sommes en mesure d'en contester au moins 3 :

- L'inondation du terrain (pour la 1ère fois le 17 octobre 1940 vers 11h du soir), provient de la forme du pilier central du pont de chemin de fer (cause principale non naturelle). C'est la forme rectangulaire (cad sa grande longueur face au courant) qui a créé un embâcle et lorsque l'eau a atteint son point culminant, le pilier a été emporté sous la pression. Ce pilier a été reconstruit dans le sens du courant, avec une étrave arrondie vers l'amont (voir photos). Une telle géométrie a été définie par les ingénieurs pour ne plus constituer le moindre arrêt. De ce fait, la cause principale de l'inondation (risque) n'existe plus.
- En outre, évoquer 50 cm d'eau morte, sur la route, est faux. Des témoignages qui concordent évoquent le fait que les jeunes porcelets ne sont pas morts, noyés dans leurs locaux, qui se trouvaient en contrebas de la route, avec l'eau qui arrivait au mollet des témoins (témoignage de Mme Marie-Thérèse BORDET). Ainsi, la hauteur d'eau était bien inférieure à la référence de RTM.
- En plus, des habitations sur la zone sont construites depuis 1889 (voir actes notariés), où les savoirs profanes (mémoires collectives) dictaient les pratiques. La grande partie des morts d'inondations sont issus de l'urbanisme à outrance (nouveaux lotissements et campings) et non de l'habitat ancien.
- Mais aussi, la crue de 1940, aléa de référence, est la plus forte crue que le département ait connue depuis 878 (site internet de la préfecture), ce qui classe cette crue comme millénaire et non centenaire. La preuve réside dans la destruction du pont romain d'Amélie les Bains qui était encore en excellent état.

De ce fait, nous espérons que cette évolution du PPRI n'est pas dictée que par un principe de précaution exacerbé des responsables politiques et de l'état et à l'appui de ces faits, nous contestons la légitimité même d'une telle évolution du PPRI sur la zone qui concerne notre parcelle.

Nous espérons, Messieurs, que notre requête pourra être prise en compte par vos soins et que la révision du PPRI sur notre parcelle et zone sera effective.

En vous remerciant, Messieurs, de votre écoute, veuillez agréer l'expression de nos meilleures intentions.



le 07.04.11

FREDDY NOLOT  
Commissaire Enquêteur

Date & signature

Parcelle N° 666 allée n° 14  
M. Mme VALOGNE Stéphane  
Adresse Jct. Rte. d'Amélie  
66490 Reynès  
Tél. 04 68 37 75 53

Le 7 avril 2011

Monsieur Frédéric NOLOT, Commissaire Enquêteur,  
Monsieur Alain FARRIOL, Maire de Reynès,  
Monsieur Jean-François DELAGE, Préfet des Pyrénées Oriental

Messieurs,

Nous avons pris connaissance, seulement par hasard, du classement en zone rouge de nos terrains à La Forge de Reynès.

En référence à l'aléa de 1940 «l'aïgat de 40» avec comme hypothèse 50 cm d'eau sur la route nationale, RTM a décidé le passage de notre terrain de la zone blanche (PPR de 1993) à la zone rouge (PPRI de 2010).

«L'aïgat de 40» a fait 48 morts et dévasté notre Vallespir, avec, entre autre, le village martyr du Tech, sans aucune victime sur Reynès. Cela reste toujours vivace dans nos mémoires. Nous sommes conscients des risques que font courir les crues. Croyez, Messieurs, que si le risque est réel et prouvé, nous serons les premiers à accepter votre décision.

Toutefois, sur 5 critères d'évaluation de risques :  Reconnaissance de terrain et témoignages,  Enquête sur les crues historiques,  Photo-interprétation,  Modélisation,  Intégration d'études hydrauliques antérieures, à ce jour, nous sommes en mesure d'en contester au moins 3 :

- L'inondation du terrain (pour la 1ère fois le 17 octobre 1940 vers 11h du soir), provient de la forme du pilier central du pont de chemin de fer (cause principale non naturelle). C'est la forme rectangulaire (cad sa grande longueur face au courant) qui a créé un embâcle et lorsque l'eau a atteint son point culminant, le pilier a été emporté sous la pression. Ce pilier a été reconstruit dans le sens du courant, avec une étrave arrondie vers l'amont (voir photos). Une telle géométrie a été définie par les ingénieurs pour ne plus constituer le moindre arrêt. De ce fait, la cause principale de l'inondation (risque) n'existe plus.
- En outre, évoquer 50 cm d'eau morte sur la route est faux. Des témoignages qui concordent évoquent le fait que les jeunes porcelets ne sont pas morts, noyés dans leurs locaux, qui se trouvaient en contrebas de la route, avec l'eau qui arrivait au mollet des témoins (témoignage de Mme Marie-Thérèse BORDET). Ainsi, la hauteur d'eau était bien inférieure à la référence de RTM.
- En plus, des habitations sur la zone sont construites depuis 1889 (voir actes notariés), où les savoirs profanes (mémoires collectives) dictaient les pratiques. La grande partie des morts d'inondations sont issus de l'urbanisme à outrance (nouveaux lotissements et campings) et non de l'habitat ancien.
- Mais aussi, la crue de 1940, aléa de référence, est la plus forte crue que le département ait connue depuis 878 (site internet de la préfecture), ce qui classe cette crue comme millénaire et non centenaire. La preuve réside dans la destruction du pont romain d'Amélie les Bains qui était encore en excellent état.

De ce fait, nous espérons que cette évolution du PPRI n'est pas dictée que par un principe de précaution exacerbé des responsables politiques et de l'état et à l'appui de ces faits, nous contestons la légitimité même d'une telle évolution du PPRI sur la zone qui concerne notre parcelle.

Nous espérons, Messieurs, que notre requête pourra être prise en compte par vos soins et que la révision du PPRI sur notre parcelle et zone sera effective.

En vous remerciant, Messieurs, de votre écoute, veuillez agréer l'expression de nos meilleures intentions.



FREDDY NOLOT  
Commissaire-Enquêteur  
*[Signature]*

Date & signature

le 7/04/11

Parcelle N° ...554...355...  
M. Mme ...TAURIGNA René  
Adresse ...11...au...des...Roses  
...66500...VERNET-LES BAINS  
Tél. ...04.68.05.57.99...

Le 7 avril 2011

Monsieur Frédéric NOLOT, Commissaire Enquêteur,  
Monsieur Alain FARRIOL, Maire de Reynès,  
Monsieur Jean-François DELAGE, Préfet des Pyrénées Orientales

Messieurs,

Nous avons pris connaissance, seulement par hasard, du classement en zone rouge de nos terrains à La Forge de Reynès.

En référence à l'aléa de 1940 « l'aïgat de 40 » avec comme hypothèse 50 cm d'eau sur la route nationale, RTM a décidé le passage de notre terrain de la zone blanche (PPR de 1993) à la zone rouge (PPRI de 2010).

« L'aïgat de 40 » a fait 48 morts et dévasté notre Vallespir, avec, entre autre, le village martyr du Tech, sans aucune victime sur Reynès. Cela reste toujours vivace dans nos mémoires. Nous sommes conscients des risques que font courir les crues. Croyez, Messieurs, que si le risque est réel et prouvé, nous serons les premiers à accepter votre décision.

Toutefois, sur 5 critères d'évaluation de risques :  Reconnaissance de terrain et témoignages,  Enquête sur les crues historiques,  Photo-interprétation,  Modélisation,  Intégration d'études hydrauliques antérieures, à ce jour, nous sommes en mesure d'en contester au moins 3 :

- L'inondation du terrain (pour la 1ère fois le 17 octobre 1940 vers 11h du soir), provient de la forme du pilier central du pont de chemin de fer (cause principale non naturelle). C'est la forme rectangulaire (cad sa grande longueur face au courant) qui a créé un embâcle et lorsque l'eau a atteint son point culminant, le pilier a été emporté sous la pression. Ce pilier a été reconstruit dans le sens du courant, avec une étrave arrondie vers l'amont (*voir photos*). Une telle géométrie a été définie par les ingénieurs pour ne plus constituer le moindre arrêt. De ce fait, la cause principale de l'inondation (risque) n'existe plus.
- En outre, évoquer 50 cm d'eau morte, sur la route, est faux. Des témoignages qui concordent évoquent le fait que les jeunes porcelets ne sont pas morts, noyés dans leurs locaux, qui se trouvaient en contrebas de la route, avec l'eau qui arrivait au mollet des témoins (*témoignage de Mme Marie-Thérèse BORDET*). Ainsi, la hauteur d'eau était bien inférieure à la référence de RTM.
- En plus, des habitations sur la zone sont construites depuis 1889 (*voir actes notariés*), où les savoirs profanes (mémoires collectives) dictaient les pratiques. La grande partie des morts d'inondations sont issus de l'urbanisme à outrance (nouveaux lotissements et campings) et non de l'habitat ancien.
- Mais aussi, la crue de 1940, aléa de référence, est la plus forte crue que le département ait connue depuis 878 (*site internet de la préfecture*), ce qui classe cette crue comme millénaire et non centenaire. La preuve réside dans la destruction du pont romain d'Amélie les Bains qui était encore en excellent état.

De ce fait, nous espérons que cette évolution du PPRI n'est pas dictée que par un principe de précaution exacerbé des responsables politiques et de l'état et à l'appui de ces faits, nous contestons la légitimité même d'une telle évolution du PPRI sur la zone qui concerne notre parcelle.

Nous espérons, Messieurs, que notre requête pourra être prise en compte par vos soins et que la révision du PPRI sur notre parcelle et zone sera effective.

En vous remerciant, Messieurs, de votre écoute, veuillez agréer l'expression de nos meilleures intentions.



FREDDY NOLOT  
Commissaire Enquêteur

Pour M. J. Delage

le 07 avril 2011

Date & signature



Parcelle N° A 673/748/  
M. Mme RUIZ / Joseph  
Adresse 29 Rte d'Amélie  
66400 REYNÈS  
Tél. 06 18 64 06 61

Le 7 avril 2011

Monsieur Frédéric NOLOT, Commissaire Enquêteur,  
Monsieur Alain FARRIOL, Maire de Reynès,  
Monsieur Jean-François DELAGE, Préfet des Pyrénées Oriental

Messieurs,

Nous avons pris connaissance, seulement par hasard, du classement en zone rouge de nos terrains à La Forge de Reynès.

En référence à l'aléa de 1940 «l'aïgat de 40» avec comme hypothèse 50 cm d'eau sur la route nationale, RTM a décidé le passage de notre terrain de la zone blanche (PPR de 1993) à la zone rouge (PPRI de 2010).

«L'aïgat de 40» a fait 48 morts et dévasté notre Vallespir, avec, entre autre, le village martyr du Tech, sans aucune victime sur Reynès. Cela reste toujours vivace dans nos mémoires. Nous sommes conscients des risques que font courir les crues. Croyez, Messieurs, que si le risque est réel et prouvé, nous serons les premiers à accepter votre décision.

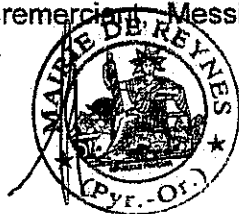
Toutefois, sur 5 critères d'évaluation de risques :  Reconnaissance de terrain et témoignages,  Enquête sur les crues historiques,  Photo-interprétation,  Modélisation,  Intégration d'études hydrauliques antérieures, à ce jour, nous sommes en mesure d'en contester au moins 3 :

- L'inondation du terrain (pour la 1ère fois le 17 octobre 1940 vers 11h du soir), provient de la forme du pilier central du pont de chemin de fer (cause principale non naturelle). C'est la forme rectangulaire (cad sa grande longueur face au courant) qui a créé un embâcle et lorsque l'eau a atteint son point culminant, le pilier a été emporté sous la pression. Ce pilier a été reconstruit dans le sens du courant, avec une étrave arrondie vers l'amont (voir photos). Une telle géométrie a été définie par les ingénieurs pour ne plus constituer le moindre arrêt. De ce fait, la cause principale de l'inondation (risque) n'existe plus.
- En outre, évoquer 50 cm d'eau morte, sur la route, est faux. Des témoignages qui concordent évoquent le fait que les jeunes porcelets ne sont pas morts, noyés dans leurs locaux, qui se trouvaient en contrebas de la route, avec l'eau qui arrivait au mollet des témoins (témoignage de Mme Marie-Thérèse BORDET). Ainsi, la hauteur d'eau était bien inférieure à la référence de RTM.
- En plus, des habitations sur la zone sont construites depuis 1889 (voir actes notariés), où les savoirs profanes (mémoires collectives) dictaient les pratiques. La grande partie des morts d'inondations sont issus de l'urbanisme à outrance (nouveaux lotissements et campings) et non de l'habitat ancien.
- Mais aussi, la crue de 1940, aléa de référence, est la plus forte crue que le département ait connue depuis 878 (site internet de la préfecture), ce qui classe cette crue comme millénaire et non centenaire. La preuve réside dans la destruction du pont romain d'Amélie les Bains qui était encore en excellent état.

De ce fait, nous espérons que cette évolution du PPRI n'est pas dictée que par un principe de précaution exacerbé des responsables politiques et de l'état et à l'appui de ces faits, nous contestons la légitimité même d'une telle évolution du PPRI sur la zone qui concerne notre parcelle.

Nous espérons, Messieurs, que notre requête pourra être prise en compte par vos soins et que la révision du PPRI sur notre parcelle et zone sera effective.

En vous remerciant, Messieurs, de votre écoute, veuillez agréer l'expression de nos meilleures intentions.



FREDDY NOLOT  
Commissaire Enquêteur

Le 07/04/2011

Date & signature

Parcelle N° 676  
M. Mme H. Houbart  
Adresse chemin Las Amas  
la Forge Reynès  
66400 Reynès  
Tél. 04 68 39 06 19

Le 7 avril 2011

Monsieur Frédéric NOLOT, Commissaire Enquêteur,  
Monsieur Alain FARRIOL, Maire de Reynès,  
Monsieur Jean-François DELAGE, Préfet des Pyrénées Oriental

Messieurs,

Nous avons pris connaissance, seulement par hasard, du classement en zone rouge de nos terrains à La Forge de Reynès.

En référence à l'aléa de 1940 «l'aïgat de 40» avec comme hypothèse 50 cm d'eau sur la route nationale, RTM a décidé le passage de notre terrain de la zone blanche (PPR de 1993) à la zone rouge (PPRI de 2010).

«L'aïgat de 40» a fait 48 morts et dévasté notre Vallespir, avec, entre autre, le village martyr du Tech, sans aucune victime sur Reynès. Cela reste toujours vivace dans nos mémoires. Nous sommes conscients des risques que font courir les crues. Croyez, Messieurs, que si le risque est réel et prouvé, nous serons les premiers à accepter votre décision.

Toutefois, sur 5 critères d'évaluation de risques :  Reconnaissance de terrain et témoignages,  Enquête sur les crues historiques,  Photo-interprétation,  Modélisation,  Intégration d'études hydrauliques antérieures, à ce jour, nous sommes en mesure d'en contester au moins 3 :

- L'inondation du terrain (pour la 1ère fois le 17 octobre 1940 vers 11h du soir), provient de la forme du pilier central du pont de chemin de fer (cause principale non naturelle). C'est la forme rectangulaire (cad sa grande longueur face au courant) qui a créé un embâcle et lorsque l'eau a atteint son point culminant, le pilier a été emporté sous la pression. Ce pilier a été reconstruit dans le sens du courant, avec une étrave arrondie vers l'amont (voir photos). Une telle géométrie a été définie par les ingénieurs pour ne plus constituer le moindre arrêt. De ce fait, la cause principale de l'inondation (risque) n'existe plus.
- En outre, évoquer 50 cm d'eau morte, sur la route, est faux. Des témoignages qui concordent évoquent le fait que les jeunes porcelets ne sont pas morts, noyés dans leurs locaux, qui se trouvaient en contrebas de la route, avec l'eau qui arrivait au mollet des témoins (*témoignage de Mme Marie-Thérèse BORDET*). Ainsi, la hauteur d'eau était bien inférieure à la référence de RTM.
- En plus, des habitations sur la zone sont construites depuis 1889 (voir actes notariés), où les savoirs profanes (mémoires collectives) dictaient les pratiques. La grande partie des morts d'inondations sont issus de l'urbanisme à outrance (nouveaux lotissements et campings) et non de l'habitat ancien.
- Mais aussi, la crue de 1940, aléa de référence, est la plus forte crue que le département ait connue depuis 878 (*site internet de la préfecture*), ce qui classe cette crue comme millénaire et non centenaire. La preuve réside dans la destruction du pont romain d'Amélie les Bains qui était encore en excellent état.

De ce fait, nous espérons que cette évolution du PPRI n'est pas dictée que par un principe de précaution exacerbé des responsables politiques et de l'état et à l'appui de ces faits, nous contestons la légitimité même d'une telle évolution du PPRI sur la zone qui concerne notre parcelle.

Nous espérons, Messieurs, que notre requête pourra être prise en compte par vos soins et que la révision du PPRI sur notre parcelle et zone sera effective.

En vous remerciant, Messieurs, de votre écoute, veuillez agréer l'expression de nos meilleures intentions.



Le 07.04.2011.  
FREDERIC NOLOT  
Commissaire Enquêteur

Date & signature

H. Houbart

Parcelle N° A.P. N° 93...94 et 95 → Je dis HERTHES  
M. Mme Madimaisselli, HERTHES François  
Adresse F.L. route d'Amélie.....  
66400...LA FORGE...c.c. REYNÈS  
Tél. 06.19.10.43.71.....

Le 7 avril 2011

Monsieur Frédéric NOLOT, Commissaire Enquêteur,  
Monsieur Alain FARRIOL, Maire de Reynès,  
Monsieur Jean-François DELAGE, Préfet des Pyrénées Orientales

Messieurs,

Nous avons pris connaissance, seulement par hasard, du classement en zone rouge de nos terrains à La Forge de Reynès.

En référence à l'aléa de 1940 « l'aïgat de 40 » avec comme hypothèse 50 cm d'eau sur la route nationale, RTM a décidé le passage de notre terrain de la zone blanche (PPR de 1993) à la zone rouge (PPRI de 2010).

« L'aïgat de 40 » a fait 48 morts et dévasté notre Vallespir, avec, entre autre, le village martyr du Tech, sans aucune victime sur Reynès. Cela reste toujours vivace dans nos mémoires. Nous sommes conscients des risques que font courir les crues. Croyez, Messieurs, que si le risque est réel et prouvé, nous serons les premiers à accepter votre décision.

Toutefois, sur 5 critères d'évaluation de risques :  Reconnaissance de terrain et témoignages,  Enquête sur les crues historiques,  Photo-interprétation,  Modélisation,  Intégration d'études hydrauliques antérieures, à ce jour, nous sommes en mesure d'en contester au moins 3 :

- L'inondation du terrain (pour la 1ère fois le 17 octobre 1940 vers 11h du soir), provient de la forme du pilier central du pont de chemin de fer (cause principale non naturelle). C'est la forme rectangulaire (cad sa grande longueur face au courant) qui a créé un embâcle et lorsque l'eau a atteint son point culminant, le pilier a été emporté sous la pression. Ce pilier a été reconstruit dans le sens du courant, avec une étrave arrondie vers l'amont (voir photos). Une telle géométrie a été définie par les ingénieurs pour ne plus constituer le moindre arrêt. De ce fait, la cause principale de l'inondation (risque) n'existe plus.
- En outre, évoquer 50 cm d'eau morte, sur la route, est faux. Des témoignages qui concordent évoquent le fait que les jeunes porcelets ne sont pas morts, noyés dans leurs locaux, qui se trouvaient en contrebas de la route, avec l'eau qui arrivait au mollet des témoins (témoignage de Mme Marie-Thérèse BORDET). Ainsi, la hauteur d'eau était bien inférieure à la référence de RTM.
- En plus, des habitations sur la zone sont construites depuis 1889 (voir actes notariés), où les savoirs profanes (mémoires collectives) dictaient les pratiques. La grande partie des morts d'inondations sont issus de l'urbanisme à outrance (nouveaux lotissements et campings) et non de l'habitat ancien.
- Mais aussi, la crue de 1940, aléa de référence, est la plus forte crue que le département ait connue depuis 878 (site internet de la préfecture), ce qui classe cette crue comme millénaire et non centenaire. La preuve réside dans la destruction du pont romain d'Amélie les Bains qui était encore en excellent état.

De ce fait, nous espérons que cette évolution du PPRI n'est pas dictée que par un principe de précaution exacerbé des responsables politiques et de l'état et à l'appui de ces faits, nous contestons la légitimité même d'une telle évolution du PPRI sur la zone qui concerne notre parcelle.

Nous espérons, Messieurs, que notre requête pourra être prise en compte par vos soins et que la révision du PPRI sur notre parcelle et zone sera effective.

En vous remerciant, Messieurs, de votre écoute, veuillez agréer l'expression de nos meilleures intentions.



FREDDY NOLOT  
Commissaire-Enquêteur

07.04.2011

Date & signature

Mr et Mme PI JEAN  
11 Rte de Céret  
La Forge de Reynès  
66400 Reynès

Monsieur NOLOT Frédéric  
Commissaire enquêteur  
66400 REYNES

Reynès, le 07 Avril 2011

Objet : P.P.R.I.

P.S = 3

Monsieur,

Suite à la proposition du nouveau Plan de Prévention des Risques Majeurs, je tiens par la présente à vous faire part de mon désaccord et vous exposer mes remarques.

La crue de 1940 qui sert de références, a emporté, à Amélie-les-Bains situé à 1km 500 en amont, le Pont Romain, vieux de 2 000 ans environ (Empire Romain 27 avant J.C./395 après J.C.). Cette catastrophe naturelle reste donc un cas très exceptionnel. Elle n'a rien emporté à la Forge de Reynès, ce jour-là et surtout n'a fait aucune victime. L'eau s'est légèrement étalée, d'après les deux témoins encore en vie, malgré un barrage au niveau de la pile du pont de Chemin de fer, situé en aval de la Forge. Dès que celui-ci a cédé, le lit de la rivière a repris son cours, sans faire de dégâts. De plus, il faut noter que ce pilier a depuis été reconstruit de manière à ne plus entraver l'écoulement de l'eau (pilier en forme d'étrave parallèle au lit de la rivière).

Je suis propriétaire des parcelles n° 661, 572, 593 et suis touché partiellement ou totalement par la nouvelle réglementation, pourtant ces terrains sont au niveau de la route à plus de 12 m du niveau de la rivière, sur de la roche, sans risque de ravinement. De plus, d'après l'ancien propriétaire de la parcelle n° 661, malheureusement décédé à ce jour, Mr Jean Vaills dit « Jean Cantayre », l'eau n'est pas montée. Les familles Forga et Sabatier, mes plus proches voisins, ne sont pas partis de chez eux le soir de la crue, contrairement à l'article de la page 44 du rapport de présentation. De plus, je tiens à vous signaler que le permis de construire de ma maison a été accordé dans les années 80 par Mr le Maire Michel Baills qui lui a lui-même connu « l'Aïgat » et qui n'aurait pas pris le risque de mettre en danger ses concitoyens.

Je ne sais pas de quel danger on veut me protéger. A ce jour, des gens qui n'ont pas connu la crue de 1940 et qui ne se sont pas rendus sur place, décide. Si les choses en restent là, je me retrouve avec des terrains déclarés inconstructibles, sans aucune explication. Je n'aurai plu de possibilité d'étendre mon entreprise (3 salariés) alors que je suis actuellement à l'étroit dans mon garage.

Espérant que vous tiendrez compte de mes remarques,

Je vous prie de bien vouloir, Monsieur, recevoir mes salutations distinguées.

FREDDY NOLOT

Commissaire - Enquêteur

COPIE POUR INFORMATION :

- Mr Farriol, maire de Reynès.
- Monsieur J.Fr Delage, Préfet des Pyrénées-Orientales.

419

NE CONCERNE PAS le Secteur de la Forge de REYNES (voir détail dans Archives) ↓

Année	Evénement	Source
1887 Octobre et Décembre	Les fortes pluies provoquent des ruissellements, des éboulements, glissement, coulées de boues ou affaissement de terrain. On observe des pluies d'arbre sur la voie, les maisons et les équipements publics, des terrains emportés et des habitations partiellement ou totalement détruites.	Archives de la Mairie de Reynes
1945, 15 et 16/12	Les pluies provoquent des coulées de boues, des inondations par crue de ruisseau et ravin, des éboulements, glissements ou affaissements de terrain.	Archives de la Mairie de Reynes

**Les inondations historiques du Tech**

Le territoire communal longeant le Tech a été concerné au cours de ces derniers siècles par plusieurs inondations. Des informations très anciennes sont connues et relatent ces événements.

Ainsi parmi l'histoire des principales crues du Tech, on peut noter plusieurs dates : les récits de ces événements sont relatés en Annexe. Toutes les crues ne sont pas citées, uniquement celles du Tech en amont du bœuf, les plus fortes, ainsi que celles des affluents principaux qui ont une incidence sur le Tech (Cbumelade, Mondony, Ruffier, ...). Plusieurs sources ont été utilisées, en particulier le livre écrit par Jean Hiles "Flot et Moyen Vallois au fil du temps" qui reprend nombre de témoignages ainsi que des articles parus dans les journaux "l'Indépendant" et "l'Illustration".

*Remarque :* face à l'abondante information sur le Tech, nous avons dans le tableau les différentes dates de ses crues. Le détail sur ces événements est rapporté en annexe.

les crues de 1961, 63, 70, 77, 89 n'ont provoqué aucun dommage sur le secteur "la Forge"

Les crues du Tech
552 - 1264 - 1410/1421 - 1763 - 1766 - 24/08/1842 - 17/10/1876 - 22/09/1888 - 15/12/1888 - 25/10/1891 - 01/11/1892 - 12/10/1907 - 20/02/1920 - en 1930 - du 7 au 9/01 puis du 8 au 11/02 puis du 1 au 3/03 - 1951 - du 16 au 20/10/1940 - 22/11/1991 - du 13 au 18/09 et les 2 et 3 /12/1963 - 10/11/1970 - 09/10/71 - 18 et 19/10/1977 - 11/1989

Parmi les nombreuses crues catastrophiques survenues dans la vallée du Tech, l'examen des divers documents d'archives permet de penser que les crues de 1264, 1421 et 1763 ont pu dépasser en ampleur l'inondation de 1948.

Il n'y a aucune affiliation dans cette phrase. Les documents d'archives ne sont pas cités "l'inondation" de la Forge a engendré à Anselmes-Bains le pont Roman âgé de 1300 ans.



↑ Reynes - Le Tech en crue le 22 octobre 1948

# Tous les TÉMOIGNAGES Des Personnes encore en vie DISENT le CONTRAIRE.

III.1.4. LA CRUE d'octobre 1940 à Reynès

L'article paru dans le Journal "L'Indépendant" relate la crue du Tech sur la commune de Reynès. Il est cité ci-après.

## REYNÈS LA CRUE TRAGIQUE DU TECH ET SES DÉGÂTS

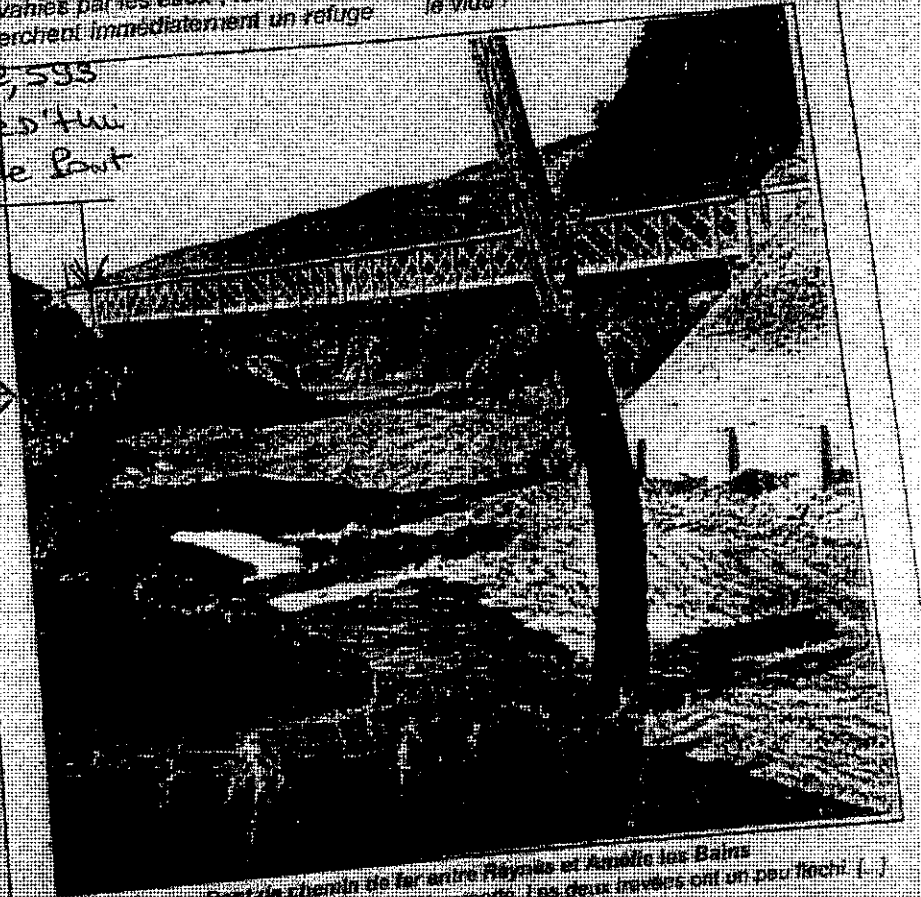
"Si nous n'avons pas à déplorer de vie humaine comme hélas, dans d'autres villas et villages, les dégâts matériels de tous ordres n'en sont pas moins très considérables et ils ont amené avec eux la ruine et la désolation chez de nombreuses familles. Suivons le parcours du Tech, sur tout le territoire de Reynès:

A la forge, toutes les maisons situées en bordure de la route nationale à "Cal Cantayre" sont emplies par les eaux, les habitants cherchent immédiatement un refuge

dans la partie haute à "Camp Roig" et à "Les Aïmes" n'ayant pu pour la plupart, évacuer le bétail ce dernier est noyé. Des bâilles déplacées par les eaux sont vidées de leur contenu, les légumes sont enfouis sous le sable et la vase. L'immeuble occupé par la famille Roget, évacué heureusement à temps par ses habitants, est détruit avec tous les biens et son mobilier. La pile centrale soutenant le pont du chemin de fer à la Forge, complètement arrachée, laisse toute la superstructure en suspens dans le vide !

Les Parcelles n° 661, 572, 593  
CLASSÉES ROUGE Au Jour d'Au  
Se trouvent derrière le Pont

Maison "CAL CANTAYRE"  
dont les caves ont été  
envahies par les eaux



Pont de chemin de fer entre Reynès et Axille les Bains  
Le pilier central en pierre de taille a été emporté. Les deux travées ont un peu fléchi. ( )

Bien que le pilier central soit parti, l'eau n'a pas touché les traverses du pont, elle est passée bien au-dessous

Pont romain SITUÉ à Anetie - les - Bains  
près à la crue de 1940.



L 19

M. SOLA Pierre  
Rue Basse Chaussée, 6  
B 4280 MOXHE  
Belgique

Le 07 avril 2011

Monsieur Freddy NOLOT  
Commissaire-Enquêteur  
14, rue Van-Gogh  
11200 LEZIGNAN-CORBIERES

Objet : Enquête publique sur le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Reynés.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Reynés, j'ai l'honneur de vous faire par des observations suivantes :

Je suis propriétaire des parcelles 151 et 152, section AH au lieu-dit "La Palmère", actuellement classées au Plan d'Occupation des Sols de la commune en zone constructible (2NAc3). Or, le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Reynés en cours d'enquête publique classe ce secteur en Zone Bleue Bel, c'est-à-dire en zone d'érosion par ravinement.

Ce classement m'étonne à plusieurs titres :

- un aléa d'érosion par ravinement se comprend lorsque le terrain est meuble, peu compact, et comporte des écoulements d'eau importants liés aux fortes précipitations. Or, ce secteur de collines à faible pente, n'a jamais fait dans le passé l'objet de ravinements ni d'érosion en raison d'un sous-sol schisteux (présence de schistes bleus réputés très compacts). De plus, les écoulements d'eau y sont rares et ne sont observables que le long de la route de Riuros qui sert d'exutoire en période de pluie. L'absence de dégâts sur les habitations présentes sur le secteur depuis plus de cinquante ans et les terrains permettent d'en témoigner.

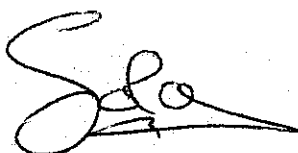
Je suis moi-même né sur la commune, j'ai travaillé ces terrains agricoles lorsque j'étais plus jeune et je peux vous assurer n'y avoir jamais vu de ravinements sur ces terrains schisteux très compacts.

- d'autre part, le règlement de cette zone est pour le moins confus, incohérent et difficilement compréhensible, induisant de possibles interprétations.

Beaucoup d'autres personnes, pour l'ensemble de la commune, ont par ailleurs remarqué et signalé des incohérences, tant dans la cartographie que pour le règlement de ce PPRNP. En conséquence, je vous demande de donner un avis défavorable à ce projet de PPRNP afin de permettre aux services de l'état de vérifier et d'affiner leurs observations et conclusions. Il serait utile que les responsables de ces services se déplacent sur le terrain et interrogent les personnes âgées, habitant la commune et connaissant parfaitement leur pays.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre SOLA



L 20

FREDDY NOLOT  
Commissaire-Enquêteur



Monsieur et Madame MACH J.

84 Rte d'Amélie

La Forge de Reynès

66400 REYNES

N° de parcelle : 672

Monsieur Frédéric NOLOT

Commissaire enquêteur

66400 REYNES

Reynès, le 07 Avril 2011

Objet : P.P.R.I.

Monsieur,

Suite au projet de P.P.R.I., je vous prie de bien vouloir prendre note de ma désapprobation vis-à-vis du classement de ma parcelle en zone rouge.

En effet, mon habitation existe depuis de nombreuses années, bien avant la crue de 1940 qui sert de références, et celle-ci n'a jamais subi de dommages. Ma maison est constituée de 3 niveaux et celui situé au niveau de la route n'abrite qu'une cave, les pièces à vivre sont dans les étages supérieurs.

De plus, je tiens à vous rappeler qu'au fond de mon jardin, il existe un canal de recueillement des eaux de ruissellement qui permet son évacuation (voir extrait du plan cadastral section AP feuillet 01).

Compte tenu, de ces précisions, je vous remercie de bien vouloir revoir votre classement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L 21

FREDDY NOLOT  
Commissaire - Enq

*Mad*